



BAL

Bulletin des
Amopaliens
Landais

Juin 2010

Association des Membres de
l'Ordre des Palmes Académiques

Section des Landes

Reconnue d'utilité publique, décret du 26-09-1968

Sommaire

Trimestriel 10^e année
ISSN : 1969-0088

N° 35

Le mot du président	1
Congrès Saint-Étienne	2
Saint-Étienne	2
Histoire de l'enseignement en France	9
Prévention routière	17
Mathématiques	19
Société de Borda	20
Information importante	20
Recettes	21
Bravo !	21
Nos Landes	22
Poésie	22
Agenda de la section	23
Informatique et internet	23
Aux toreros landais et "gaga"	24

Annexes

Mise à jour du fichier
Inscription Grand théâtre
Rappel paiement cotisation
Rappel paiement participation aux frais

AMOPA : Bureau national

Présidente : Mme TREFFEL
Chargée de mission d'inspection générale

Secrétaire général : M. GORIAU
Proviseur honoraire

Trésorier général : M. MOURICHON
Président d'honneur de la S.C.F.

Secrétariat : 30 avenue Félix Faure
75015 Paris
Tél. : 01 45 54 50 82
Fax : 01 45 54 58 20
Mél. : amopa@wanadoo.fr
Site internet : <http://www.amopa.asso.fr>

AMOPA : section landaise

Président : Bernard BROQUA
19 Rue Chantemerle
40800 Aire sur l'Adour
Tél. : 05 58 71 87 12
Mél. : Bernard.Broqua@orange.fr

Secrétaire : Patrick LEGAS
133 rue Maurice Chevalier
40280 Saint Pierre du Mont
Tél. 05 58 46 11 02
Mél. : patrick.legas@wanadoo.fr

Trésorière : Marie-Béatrice SAGI
27 impasse Alexander Fleming
40280 Saint Pierre du Mont
Tél. : 05 58 06 36 84
Mél. : beatrice.sagi@neuf.fr

Site AMOPA Landes
<http://amopa-landes.pagesperso-orange.fr>
Mél. : amopa-landes@orange.fr

Le mot du président

Pauvre France !

Je ne souhaite pas être défaitiste mais quand même !

Bien sûr il y a eu l'épisode "équipe de France de football...", faut-il d'ailleurs parler d'équipe... de France... et de football... Mais est-ce bien là un point vraiment important ? N'y a-t-il pas dans notre vie autre chose de plus fondamental ?

Il y a eu aussi le "pas brillant" congrès de Saint-Étienne... malgré le très bon et mémorable accueil de nos amis de la Loire...

Nous ne pouvons ignorer la grogne ambiante... retraite et autres sujets d'actualité que droite, gauche et syndicats ont du mal à gérer, à croire que nos politiciens sont aussi bien payés que nos joueurs de ballon rond...

J'ai dû annuler faute d'un nombre suffisant de participants les sorties en Lomagne et à Bilbao... de quoi décourager le plus volontaire des présidents...

La situation générale n'est pas encourageante au point de convertir le plus convaincu des optimistes !

Malgré tout je garde l'espoir, pour demain, d'un monde meilleur !

Nous avons et chacun le reconnaîtra, un préfet qui prend enfin ses responsabilités ! Les décisions prises en ce qui concerne les fêtes sont un premier pas très positif et courageux. Nombreuses seront sans doute les familles qui éviteront un drame grâce à une décision de bon sens, mais en seront-elles conscientes ?

Notre section malgré tout fonctionne bien. Les contacts pris à Saint-Étienne avec mes collègues d'autres sections me permettent de relativiser les déboires de nos projets de sorties. Les concours dans les Landes, la cérémonie de remise des prix, la remise des médailles, notre bulletin et notre site internet : nous avons des atouts, mais ne nous endormons pas sur nos lauriers !

Il appartient à chacun de faire vivre notre section, il appartient aussi à chacun de porter haut les couleurs de notre Ordre et les valeurs fondamentales toujours d'actualité qu'il représente.

Je rêve d'un monde meilleur où chacun osera prendre part à son évolution. Je rêve d'une section où chacun, peu importe les moyens, oserait s'engager pour le bien de tous. Participer aux activités, rédiger un article pour le BAL, proposer une action envers les jeunes, offrir quelques heures de son temps au bénéfice de la section.... Franchement mes amis, haut les cœurs !

À vous tous je souhaite de bonnes vacances, des choses simples mais si bonnes ! La famille, l'amitié, la santé, le repos...

À bientôt pour le plus grand plaisir de vous retrouver.

Bernard BROQUA

Congrès de Saint-Étienne

Le congrès de Saint-Étienne a malheureusement tenu ses mauvaises promesses... Mon inquiétude était grande en quittant nos chères Landes pour rejoindre la Loire. En effet depuis plusieurs mois, j'ai reçu, comme d'autres responsables de section, de nombreux courriels émanant de quelques collègues présidents.

J'ai été surpris par le ton de ces courriels et les copies jointes des courriers adressés à notre présidente nationale.

J'écrivais déjà dans le BAL N° 23 de juin 2007, dans mon compte-rendu du congrès d'Aix-les-Bains ma surprise face au comportement de certains représentants des sections. Malheureusement la situation n'a fait qu'empirer et bien que ces empêcheurs de tourner en rond soient loin d'être la majorité ils perturbent nos travaux pour peu de chose à vrai dire.

Que penser de ce président de section réclamant un peu plus de démocratie dans notre association et déclamant haut et fort : "j'exige...". Nous n'avons certainement pas la même définition de la démocratie !

Je suis entièrement convaincu que notre association, pour continuer à avancer et à progresser, se doit d'évoluer. Personne ne nie et ne peut nier cela. Ce qui est gênant ce n'est pas tant le fond, dans la plupart des questions posées ou propositions faites il est fort légitime, mais bien plus la forme qui est en cause. Je suis surpris par la façon de s'exprimer et la hargne ou la haine sensibles dans les divers propos tenus par des présidents de section.

Notre chère AMOPA est elle aussi victime du malaise général ambiant. On aurait pu espérer qu'une réunion de délégués des sections dont la plupart sont inspecteurs d'académie, chefs d'établissements, etc., ait une autre tenue !

Je cesse là le bilan fort négatif de la réunion des délégués et de l'Assemblée générale. La Promotion Violet te donnera le compte-rendu officiel de ce congrès.

Nous avons été par contre fort bien reçus par nos amis de la Loire pour lesquels j'éprouve un peu de tristesse. Organiser un Congrès, c'est deux années de gros travail pour toute une équipe de bénévoles. Le moindre des remerciements que l'on peut leur accorder est sans doute de leur offrir des réunions de qualité. Cela n'a pas été le cas et c'est bien dommage.

L'an prochain le Congrès aura lieu à Toulouse. Croisons les doigts pour que chacun retrouve la sérénité nécessaire à nos travaux et la mesure d'une juste raison au service de tous.

Bernard BROQUA

Saint-Étienne

Atteindre Saint-Étienne n'est pas chose facile... Il m'a quand même fallu plus de 8 heures de train, passer par Tarbes, puis Toulouse, frôler l'étang de Thau et la Méditerranée avant de remonter jusqu'à Lyon pour enfin prendre le TER conduisant à Saint-Étienne.

Nous sommes dans le Sud Est, dans le Forez (prononcez foré), au pied du Pilat qui culmine à 1 432 m. Ici coule le Furan, affluent de la Loire, rivière au débit très irrégulier et connu de tous les métallurgistes : son eau très peu calcaire permettait une bonne trempe (durcissement) des aciers sans leur procurer de coloration. Malheureusement cette belle rivière, à sandres notamment, est en grande partie recouverte lors de son passage dans la ville. Elle a joué un grand rôle dans le développement industriel de toute la région.

Saint-Étienne est la deuxième plus grande ville d'altitude d'Europe, environ 180 000 habitants à plus de 520 m d'altitude. En arpitan (franco-provençal) Sant Ètiève, en occitan Sant Estève, ses habitants sont les Stéphanois. Elle est la quatorzième commune de France et la seconde de la Région Rhône-Alpes après Lyon, sa zone urbaine compte 450 000 habitants.

Particularité remarquable de Saint-Étienne : c'est la seule grande ville d'Europe à se trouver sur la ligne de partage des eaux entre deux mers, l'Atlantique et la Méditerranée.

Autre particularité : la ville a conservé son tramway sans interruption depuis son inauguration en 1885. Néanmoins cela ne l'empêche pas de connaître des problèmes de circulation à double titre. Il s'agit d'une grande ville, elle n'échappe donc pas aux contraintes de toutes les métropoles, et ses nombreuses rues étroites ne facilitent pas les déplacements.

Saint-Étienne a été créée en 1793 sous le nom d'Armes (Commune-d'Armes ou Armes-Ville) dans le Canton d'Armes. Elle devient Saint-Étienne en 1801, puis Saint-Étienne-sur-Loire et en 1969 à nouveau Saint-Étienne.

Au cours du temps elle a absorbé de nombreuses communes : Beaubrun, Montaud, Outre-Furent et Valbenoîte en 1855, Saint-Victor-sur-Loire et Terrenoire en 1969, Rochetaillée en 1973. Elle cède Planfoy à Saint-Genest-Malifaux en 1863.

Elle est jumelée avec de nombreuses villes : Coventry (Royaume-Uni) depuis 1955, Wuppertal (Allemagne) (1958), Louhansk (Ukraine) (1959), Ferrare (Italie) (1960), Granby (Canada) (1960), Windsor (Canada) (1963), Geltendorf (Allemagne) (1966), Tamatave (Madagascar) (1967), Nazareth Illit (Israël) (1974), Annaba (Algérie) (1981), Xuzhou (Chine) (1984), Des Moines (États-Unis) (1984), Patras (Grèce) (1990), Ben Arous (Tunisie) (1994), Katowice (Pologne) (1994), Oeiras



L'ancien bâtiment Manufrance

(Portugal) (1995), Fès (Maroc) (2006), Banská Bystrica (Slovaquie) (2006).

L'industrialisation amène une très forte croissance démographique de 1800 à 1926. Après un recul industriel de vingt ans cette croissance reprend dans les années cinquante mais ne durera que vingt ans. Actuellement la population est revenue à son chiffre de 1946, voire celui compris entre 1921 et 1926. Ce recul démographique est le reflet des difficultés subies par les principales industries stéphanoises dès le début des années soixante-dix. Tout d'abord les Houillères de la Loire en raison de la concurrence du pétrole et du charbon des pays étrangers, de 26 029 employés en 1945, les effectifs



Ancienne manufacture de vêtements

sont ramenés sous le seuil des 3 000 en 1973. Le dernier puits fermera en 1983. Puis Manufrance dépose le bilan en 1986, quant à la Manufacture Royale d'Armes gérée par GIAT industries, elle licencie de plus en plus. D'une population de 225 825 habitants en 1968, dans ses limites géographiques actuelles, la ville est passée à 201 569 en 1990, 176 800 en 2004, et 178 530 en 2007.

Saint-Étienne était également une importante ville militaire : le 16^e régiment d'infanterie y tint garnison jusqu'en 1906, puis le 38^e régiment d'infanterie en 1906 - 1940, le 14^e régiment de dragons en 1914 et le 30^e régiment de dragons en 1906.

Le réseau routier est important : l'A 47 vers Lyon et l'A 72 vers Clermont-Ferrand, la N 88 vers Toulouse via Le Puy-en-Velay et la N 82 vers Bourg-Argental en passant par le col de la République. La liaison Saint-Étienne-Bordeaux est désormais facilitée par l'A 89 et l'A 72.

Il est à remarquer que l'A 47 est gratuite. C'est une des autoroutes interurbaines les plus fréquentées de France, et la saturation est très proche. Pour résoudre ce problème, le Conseil général de la Loire et la Chambre de commerce et d'industrie de la Loire, de la Haute-Loire et du Rhône préconisent une deuxième autoroute, l'A 45, à péage, qui serait plus sécurisée et adaptée au trafic. Les opposants préconisent la mise en place du ferroutage pour le transport de marchandises entre



L'astronef, au fond le centre des congrès

Saint-Étienne et Lyon ainsi que l'amélioration de la liaison ferroviaire existante pour le trafic voyageur, et l'élargissement à 2x3 voies de l'A47 sur tout son parcours.

Saint-Étienne dispose d'un aéroport international "Saint-Étienne Loire" et d'un hélicoptère.

La gare de Saint-Étienne - Châteaureux, magnifique ouvrage en pleine restauration, assure les liaisons TGV quotidiennes avec Paris, et des liaisons directes ou indirectes avec de nombreuses villes. Elle a dû, en raison de la faiblesse des terrains liée aux exploitations des mines, être surélevée plusieurs fois.

La ligne TER Saint-Étienne-Lyon est la ligne de chemin de fer la plus fréquentée de France



(hors Ile-de-France).

La STAS gère et exploite le réseau de transports urbains de Saint-Étienne et son agglomération. Elle est chargée d'assurer le service de transport dans une vingtaine de communes de l'agglomération stéphanoise.

Un service de vélo-partage, nommé Véli'Vert, de 280 vélos répartis dans l'agglomération est mis en place en juin 2010 par la société Smoove.

Historiquement, la ville s'est développée avec :

- Les premiers chemins de fer d'Europe continentale. C'est l'ingénieur Louis-Antoine Beaunier qui obtient le 26 février 1823 la concession de la première ligne d'Europe continentale reliant Saint-Étienne à Andrézieux. Elle est mise en service le 30 juin 1827. Lui succèdent les lignes de Saint-Étienne à Lyon (1830-1832) et d'Andrézieux à Roanne (1832-1833).

- La Manufacture Royale d'Armes,
- Les mines de charbon,
- L'industrie du cycle,
- La rubanerie.

La ville connaît dans la deuxième moitié du XX^e siècle de nombreuses restructurations et fermetures dans sa sphère industrielle. Après la fermeture de Manufrance, des mines de charbon, de la plus grosse partie de GIAT industries (l'activité optique reste en place), et les difficultés de l'industrie du cycle, Saint-Étienne était décrite comme une ville en péril. Son activité économique connaît aujourd'hui un renouveau, grâce à des initiatives locales et régionales de pôle d'innovation, de manifestations artistiques, et de renforcement de son influence économique. La situation du

commerce en centre-ville s'améliore également.

Saint-Étienne est le siège du Groupe Casino dont Geoffroy Guichard est le fondateur.

Les chocolateries sont également une spécialité de Saint-Étienne : Chocolat Weiss, Chocolat des Princes, Chocolat Pupier...

La santé occupe une place importante : hôpitaux, cliniques, maisons de retraite, notamment avec un nouveau pôle hospitalier.

Le pôle des Technologies médicales rassemble un tiers du potentiel de Rhône-Alpes dans les technologies médicales.

Le pôle de l'eau et de l'environnement fédère plus de 150 partenaires aux compétences diversifiées et complémentaires dans le secteur du traitement de l'eau et de l'environnement.

Métrotech est un parc technologique dédié prioritairement à des activités liées au biomédical, à la mécanique avancée, à l'optique et au tertiaire supérieur. Ce parc de 30 hectares a pour mission d'accueillir des emplois à haute valeur ajoutée dans ces filières clés.

La cité des affaires de Châteaueux sur une superficie de 40 ha dont 250 000 m² de bureaux au sud et au nord de la gare TGV est reliée au centre-ville par le tramway. Le siège social mondial du Groupe Casino est le fer de lance du pôle tertiaire en devenir.

Le quartier de Centre Deux regroupe le plus grand



L'immeuble Dorian



centre commercial de l'agglomération, l'Inspection académique de la Loire et l'École nationale supérieure de Sécurité sociale (EN3S).

Le design est célébré depuis quelques années déjà avec la Biennale internationale du Design et la conception de la cité du design sur l'ancien site stéphanois de Giat Industrie.

Saint-Étienne est le siège de la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Étienne / Montbrison qui gère l'aéroport de Saint-Étienne - Bouthéon.

Les premières traces écrites (en 1258) de la ville mentionnent Sanctus Stephanus de Furano. La ville étant connue pour ses fabriques d'armes, elle est momentanément renommée Armeville ou Commune d'Armes pendant la Révolution française.

Les premières traces écrites de l'occupation sur le site de Saint-Étienne remontent à la construction du château de Saint-Priest-en-Jarez en 1167 duquel dépendra la ville de Saint-Étienne jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.

Il est fait mention dans un texte de 1243 d'une ancienne voie passant au sud de la ville : "la via romipedum a Lugduno ad Podium" toujours visible aujourd'hui de part et d'autre de la ligne de partage des eaux. Cet axe ancien



de pèlerinage reliant Lyon au Puy-en-Velay fut probablement utilisé régulièrement jusqu'à la mise en place des routes royales.

Les premiers écrits qui nomment la ville Sanctus Stephanus de Furano remontent à la création de l'abbaye de Valbenoîte. L'implantation de cette abbaye, fondée par le comte Guy II de Forez en 1184, est probablement favorisée par la présence de la voie de Lyon au Puy-en-Velay.

Au XIII^e siècle, Saint-Étienne est probablement une modeste bourgade. La Guerre de Cent Ans n'épargne pas Saint-Étienne et l'abbaye de Valbenoîte qui est saccagée en 1359 par les "Tard-Venus" anglais. Pour lutter contre ces invasions, l'abbé Hugues de Torrenche entreprend de fortifier le village.

Celui-ci se concentre alors autour de la Grande Église avec des remparts protégeant la cité.

Avec l'arrivée de nouveaux habitants, le village fortifié est trop exigu et un faubourg s'installe au-delà des murailles autour du "Pré de la Foire". La cité compte alors plus de 3 000 personnes à la fin du XV^e siècle.

Début 1570, la ville est prise par l'amiral de Coligny, au cours de la troisième guerre de religion.

Dès le XV^e siècle se constitue un centre important de production métallurgique, armes blanches, puis armes à feu dès les guerres d'Italie de François I^{er}. L'armurerie va faire la renommée de la ville avec la production d'armes de guerre et de commerce par plus de 600 armuriers (en 1669) mais aussi de petite métallurgie, appelée "clinaillerie".

Se développe aussi la fabrication de rubans importée d'Italie, rubanerie qu'il ne faut pas confondre avec la passementerie, dès le XVI^e siècle. Grâce à l'importance de son activité industrielle la ville au XVI^e siècle abrite 23 000 habitants.

À la fin de l'Ancien Régime, la ville est dite : "La plus considérable du Forez, la seconde du gouvernement du Lyonnais, renommée par ses manufactures et son commerce en armes, clinquaille et rubans.". Sa population est alors de 26 000 habitants.

La période révolutionnaire permet à la municipalité d'acheter des terrains du clergé. De là naît un nouveau plan de la ville, établi par l'architecte Pierre-Antoine Dalgabio en 1792.

Malgré son dynamisme économique et démographique Saint-Étienne reste secondaire sur le plan administratif et politique par rapport à Montbrison, alors préfecture, et même à Feurs, chef-lieu de la Loire de 1793 à 1795. Ce n'est qu'en 1855 que Saint-Étienne, en raison de son rapide développement industriel et démographique, devient chef-lieu du département.



Au moment de la Révolution industrielle s'y développent les métiers de métallurgie lourde et l'exploitation massive des mines de charbon. Dans le même temps, Saint-Étienne devient la capitale mondiale du ruban en dépit de la concurrence de Bâle.

Au début du XX^e siècle, l'industrie des armes est dominée par la Manufacture d'armes de Saint-Étienne (MAS) pour le matériel militaire, et la Manufacture française d'armes et cycles (Manufrance) et de nombreux artisans pour les fusils civils.

Le 5 mai 1821, Louis-Antoine Beaunier demande la concession d'une voie ferrée de Saint-Étienne à Andrézieux longue de près de 18 km. Louis XVIII accorde la concession le 26 février 1823 du premier réseau ferré d'Europe continentale. Cette première ligne, uniquement destinée aux marchandises tractées par des chevaux, aboutit aux bateaux de la Loire, au port d'Andrézieux. Le charbon embarqué sur le fleuve part à destination de la façade atlantique, se posant en concurrent des charbons du Nord et de Valenciennes.

La traction à vapeur remplace rapidement la traction animale, grâce à l'ingénieur Marc Seguin. Autrefois pénalisée par son enclavement, la région stéphanoise connaît ainsi un essor économique et démographique prodigieux. Quatre ans plus tard, en 1833, une ligne de voyageurs est créée, reliant Roanne à Saint-Étienne et à Lyon.

machine à coudre en 1830.

C'est en 1833, qu'est concédé dans le département le premier tramway français faisant la liaison Montbrison/Montrond. C'est la première voie ferrée posée sur route, affectée au transport des voyageurs et marchandises. Il est mis en service en 1838.

En 1885, Étienne Mimard, armurier originaire de Sens, fonde avec un autre armurier, Pierre Blachon, la Manufacture Française d'Armes et Cycles de Saint-Étienne, devenue Manufrance en 1947. Mimard dirige l'entreprise de 1885 à 1944. Quelques années après la reprise de la société Martinier-Collin, Mimard et Blachon s'installent dans le site construit Cours Fauriel à partir de 1892 par l'architecte Lamaizière. Le bilan de leurs innovations est important : ils ont créé à la fois une grande manufacture, un centre d'innovation technique, un système inédit de vente par correspondance et un centre d'édition (Tarif-Album, Le Chasseur français).

La marque des Cycles Mercier est fondée à Saint-Étienne par Émile Mercier en 1899 ainsi que la marque Automoto qui fabriquait des motos.

En 1860 est fondée une épicerie dans un ancien cabaret "Le Casino Lyrique". Le public baptise l'établissement "Au Casino", devenu "Casino". Geoffroy Guichard le rachète en 1892, puis fonde la société des magasins Guichard Perrachon, à l'origine du Groupe Casino en 1898.

La ville est touchée le 26 mai 1944 par le bombardement d'une escadrille de bombardiers américains venus détruire les nombreuses usines utilisées par les nazis : environ 1 000 morts et disparus en quelques minutes. Saint-Étienne est libérée le 1^{er} septembre par les troupes débarquées en Provence.

Dans les années 1970, Saint-Étienne et la France sont admiratifs de l'épopée des Verts dans le championnat européen. Elle se termine par une finale perdue contre le Bayern de Munich et le défilé de l'équipe sur l'avenue des Champs-Élysées.

Saint-Étienne a ceci de particulier qu'il y existe





La mairie

en plus de la langue arpitanne qui est parlée dans la région et de l'occitan, un patois local appelé "gaga", encore très vivace bien qu'à proprement parler ce ne soit pas un patois, parce qu'il n'y a pas de grammaire spécifique. En revanche, le vocabulaire est plutôt riche, ce à quoi il faut ajouter un fort accent (les "an" se prononcent "éan" ; maméan ! Les "e" sont très rarement prononcés ; un f'melle, l'ars'nal).

La gastronomie stéphanoise est riche, on retient particulièrement :

- Les bugnes, s'apparentant aux beignets, elles ont une forme de rectangle allongé au milieu duquel est taillée une fente à travers laquelle on fait passer une des 2 extrémités. Frites dans l'huile, on les déguste saupoudrées de sucre glace.

- Le sarasson, proche du fromage blanc, tiré du babeurre par précipitation avec de l'eau bouillante, les grains de sarasson formés sont ensuite récupérés par égouttage. Consommé frais, il est assaisonné aux herbes et accompagne les pommes de terre cuites à l'eau ou à la vapeur.

- La rapée, galette de pommes de terre et d'œufs bat tus. Elle se déguste salée et poivrée ou plus rarement, avec du sucre ou de la confiture.

- La soupe mitonnée, soupe de légumes à laquelle on ajoute du beurre et du pain dur bouilli à feu doux.

- La salade de barabans, salade de pissenlits (avec des lardons cuits et/ou des œufs mollets).

- Le barboton, ragoût de pommes de terre assaisonné avec du laurier et du thym.

- Le patia, pommes de terre mélangées avec de la crème et du beurre et cuites pendant plusieurs heures.

- Les matefaims, sorte de crêpes compactes qui à l'origine étaient faites à partir de la farine de seigle mélangée avec de l'eau légèrement salée. Aujourd'hui l'eau est très souvent remplacée par du lait, des œufs sont ajoutés.

- Les grillatons, sorte de pâté issu de résidus de gras et de viande, cuit à la poêle, servi dans des faisselles à fromage.

- Les Côtes du Forez, vins rouges et rosés produits sur les contreforts des monts du Forez.

- Le pâté chaud, quenelles à la sauce tomate, avec olives et/ou mousserons si on le désire, servi en général avec du gâteau de foie.

- Le gâteau de foie, sorte de soufflé servi comme viande.

Le patrimoine architectural remarquable de Saint-Étienne, du XIV^e siècle au XX^e siècle, lui a valu le label Ville d'Art et d'Histoire décerné en 2000.

La tour de la Droguerie, la Bourse du Travail, l'hôtel de ville, la préfecture, la Manufacture d'Armes, le plus ancien pont ferroviaire d'Europe continentale (classé monument historique) et bien d'autres édifices sont autant d'exemples de ce patrimoine exceptionnel.

Le parc naturel régional du Pilat est situé dans des forêts de moyenne montagne. Ce vaste parc de plus de 700 km² culmine à 1 432 mètres au Crêt de la Perdrix. Il constitue une réserve importante pour la faune et la flore de ces régions montagneuses. Il dispose aussi d'un important site de sport d'hiver avec l'Espace nordique du Haut Pilat.

Saint-Étienne n'est pas à proprement parler une ville-nouvelle apparue au XIX^e siècle comme on serait tenté de le croire. Mais le développement économique et industriel va fournir à la bourgeoisie locale l'occasion d'organiser un nouveau plan de ville néo-classique qui se superpose sur celui de la ville ancienne et de ses faubourgs.

La Maison François I^{er} construite en 1547 dans le noyau primitif de la ville est la plus remarquable des rares maisons du XVI^e siècle restant à Saint-Étienne. L'édifice possède une façade à élévation gothique, mais l'influence



de la renaissance est sensible dans le décor extérieur et surtout intérieur.

La Manufacture d'armes de Saint-Étienne construite en 1864, sur une surface de 12 hectares est un palais industriel et militaire, en briques rouges et pierres blanches, une représentation prestigieuse de la puissance du second Empire. Une partie des



bâtiments dont l'hôtel des directeurs, furent détruits pour la réalisation de la cité du design.

Manufrance : Manufacture d'Armes et Cycles du XIX^e siècle, elle abrite désormais l'École des Mines et le centre des congrès.

La ville compte plus de 20 300 étudiants en enseignement supérieur dont 13 900 dans des structures universitaires.

Le musée d'art moderne abrite la deuxième collection de France après le Centre Beaubourg, plus de 4 000 m² de surface d'exposition, plus de 15 000 œuvres en réserve, plus de 900 pièces design... De Picasso à Fernand Léger, en passant par Andy Warhol ou Jean Dubuffet, les plus grands artistes modernes et contemporains sont présents dans ce musée.

Le Musée d'art et d'industrie : installé dans un bâtiment Second-Empire récemment remis en valeur, au milieu d'un jardin. Ce musée conserve la 1^{re} collection



Le musée de la Mine : il est le plus "jeune" des musées stéphanois, inauguré en 1991. Les anciens bâtiments du puits Couriot abritent aujourd'hui la mémoire des anciennes houillères du bassin de la Loire.

Origine de l'article : WIKIPEDIA et documents Office de tourisme de Saint-Étienne, Saint-Étienne et sa région : éditions Autre Vue.



mondiale de rubans, la 1^{re} collection française de cycles et la 2^e collection française d'armes. Ce musée très riche est un brillant témoin du passé industriel glorieux de la ville.



Histoire de l'enseignement en France



À la rentrée 2008, les programmes et les horaires de l'école primaire changent, les élèves de collège vont commencer à être évalués par compétences, le ministère réfléchit à une réforme des lycées, l'université met en place une organisation nouvelle fondée sur davantage d'autonomie. Ainsi, l'enseignement français, riche de plusieurs siècles d'histoire évolue pour s'adapter au monde d'aujourd'hui. De son long passé, il a conservé des traces, qui tantôt font sa force, tantôt constituent des freins à sa modernisation.

Sans nier l'apport des écoles monastiques et des premières universités médiévales, il suffit de remonter au début de l'époque moderne pour comprendre comment s'est progressivement mise en place notre École.

Dès le XVI^e siècle : naissance d'une école à la française

Des collèges pour l'élite.

C'est dans le cadre de l'idéal humaniste et de l'esprit des réformes religieuses des XVI^e et XVII^e siècles que naissent les premières écoles modernes. Pour lutter contre l'influence grandissante auprès des élites des idées luthériennes et calvinistes, des congrégations et ordres religieux vont créer des écoles, souvent appelées collèges, destinées à recevoir les enfants de l'aristocratie et de la haute bourgeoisie. Les Jésuites ont été les précurseurs. Les collèges jésuites organisent l'enseignement selon des normes définies en 1599 : une pédagogie particulièrement forte et exigeante insistant surtout sur l'accompagnement personnel des élèves, sur leur implication et leur expression personnelle (via le théâtre notamment). C'est aux Jésuites que nous devons notre organisation en "classes" fondées sur l'âge des élèves et notre notation de 0 à 20. Au XVI^e siècle, il y avait en France 105 collèges de Jésuites, dont un à Paris (l'actuel lycée Louis le Grand) et un à Bordeaux (l'actuel lycée Michel Montaigne). Aux Jésuites, il convient d'ajouter les Oratoriens (avec leur célèbre collège de Juilly qui eut entre autres comme élève Montesquieu),

les Jansénistes (et leurs petites écoles de Port Royal), les Barnabites (qui fondent un collège à Lescar près de Pau, l'actuel lycée Jean Monod).

Des écoles pour les pauvres.

Au même moment, d'autres congrégations religieuses se consacrent à l'enseignement des enfants des pauvres, essentiellement dans les villes. La plus célèbre est celle des Frères des Écoles Chrésiennes, fondée par Jean Baptiste de La Salle. À la différence des Jésuites, les "lassalliens" regroupent leurs élèves par niveau. Ils sont les premiers à se préoccuper de la formation des maîtres. Pour les filles, l'ordre des Ursulines, d'origine italienne, joue un rôle important. À Bordeaux, il convient de saluer la mémoire de Jeanne de Lestonac : nièce de Montaigne, veuve d'un des plus grands seigneurs d'Aquitaine, le baron de Montferrand, elle organise la congrégation des filles de Notre Dame qui s'installe en 1610 rue du Hâ (l'école actuelle se trouve rue du Palais Gallien). Dans le même esprit, Madame de Maintenon fonde l'école de Saint Cyr destinée à l'éducation des filles de la noblesse pauvre où elle encourage la méthode d'enseignement mutuel, les groupes d'élèves les plus forts venant en aide aux groupes d'élèves plus faibles.

Des interventions royales.

Pour généraliser cet effort éducatif, le roi Louis XIV, par un édit royal de 1693, oblige chaque paroisse à entretenir un maître d'école, religieux ou laïc, souvent appelé "régent". Cet édit est inégalement appliqué. En 1789, dans de nombreux cahiers de doléances, on regrette le peu de temps consacré par le curé ou le maître d'école, à l'enseignement des enfants.

En 1764, Louis XV expulse les Jésuites. Pour recruter de nouveaux enseignants dans les collèges, il crée en 1766 le concours de l'agrégation dont il confie l'organisation à la faculté des Arts de l'université de Paris.

Trois caractères fondamentaux.

Ainsi, à la fin de l'Ancien Régime, l'enseignement français présente la triple dualité qui va le caractériser pendant longtemps et dont toutes les traces n'ont pas disparu aujourd'hui : dualité entre une école pour l'élite et une école pour le peuple, dualité dans le personnel enseignant formé de laïcs et de religieux, dualité enfin dans l'offre d'enseignement partagée entre des initiatives privées et une volonté publique.

Et la Révolution ?

La période révolutionnaire apporte peu de chose à la construction de l'École.

Certes de grands projets sont élaborés, en particulier par Talleyrand (qui préconise une école obligatoire et gratuite), Condorcet (qui ajoute l'idée de neutralité de l'école) et Robespierre (qui insiste sur l'éducation morale des enfants par la nation entre 5 et 12 ans) : ils serviront de base aux réflexions futures sur l'enseignement, mais ne seront pas immédiatement appliqués. C'est également au cours de la période révolutionnaire que le terme d'instituteur commence à remplacer celui de maître d'école.

Au contraire, par la constitution civile du clergé en 1790, puis par la suppression de l'université en 1794, les responsables politiques du moment désorganisent la construction complexe élaborée depuis trois siècles.

Le titre I de la constitution de 1791 prévoit l'organisation d'une instruction publique pour tous gratuite pour les parties de l'enseignement indispensable, mais la constitution ne survit pas à l'abolition de la monarchie. Le décret du 18 août 1792 interdit aux membres du clergé d'enseigner. La loi Bouquier de décembre 1793 prévoit que l'instruction est obligatoire et gratuite pour tous les enfants de 6 à 8 ans, mais le décret Lakanal de 1794 revient sur l'obligation tout en garantissant une école pour 100 habitants. Seule, la loi Daunou du 3 brumaire IV apporte du concret : elle organise l'école primaire (une par canton) et crée pour l'enseignement secondaire les écoles centrales (une par département) : mais l'école primaire n'est ni gratuite ni obligatoire et les écoles centrales, conçues plus sur le modèle universitaire que scolaire ont des difficultés à s'implanter et sont supprimées en 1802 pour être remplacées par les lycées.

En fait, c'est au cours des deux siècles suivants que se met réellement en place notre actuel système éducatif avec ses trois ordres d'enseignement : primaire, secondaire et supérieur.

Au XIX^e siècle : la démocratisation de l'enseignement primaire.

En un demi siècle, de la loi Guizot de 1833 jusqu'aux lois Ferry de 1881 et 1882, la France réalise la démocratisation de son enseignement primaire.

La loi Guizot : une offre généralisée d'école.
En réalité, tout ne commence pas avec la loi Guizot. Déjà en 1802, en même temps qu'il crée les lycées d'état, Napoléon Bonaparte confie l'enseignement primaire aux communes. Par son ordonnance du 29 février 1816, le roi Louis XVIII oblige les communes à entretenir une école pour les garçons (gratuite pour les indigents), et exige un brevet de capacité (à trois niveaux) pour les maîtres d'école. En 1820, une nouvelle ordonnance étend ces dispositions aux écoles de filles. En 1826, ouvrent à Paris les premières "salles d'asile" à l'initiative d'un comité de dames patronnesses autour de la marquise de Pastoret.

Mais la loi Guizot du 23 juin 1833 va plus loin. Elle oblige les communes de plus de 500 habitants à ouvrir une école de garçons (gratuite pour les indigents) et elle rend cette obligation effective en prévoyant tout un dispositif pour forcer la main aux communes récalcitrantes. Elle prévoit également un système d'aide aux communes les plus pauvres et intègre "les salles d'asile" aux écoles primaires. La loi Guizot met en place la carrière des instituteurs : ils doivent être titulaires d'un brevet de capacité (à deux niveaux : élémentaire et supérieur), préparé dans une école normale (une par département). Elle prévoit également la création d'une école primaire supérieure par département, destinée à recevoir les meilleurs élèves des écoles primaires communales : au terme des deux premières années d'étude, ils obtiennent le brevet élémentaire, puis

deux ans plus tard le brevet supérieur.

La loi Guizot est progressivement complétée. En 1835, une ordonnance crée dans chaque département un inspecteur spécial chargé de contrôler l'enseignement primaire (aidé à compter de 1837 par des sous inspecteurs). En 1836, la loi Pelet incite les communes à ouvrir une école primaire pour les filles.

La loi Falloux du 15 mars 1850, connue pour avoir renforcé le contrôle déjà grand de l'Église sur l'École, oblige aussi les communes de plus de 800 habitants à ouvrir une école pour les filles. Sous le Second Empire, une circulaire ministérielle institue en 1866 le certificat d'études primaires et la loi Duruy de 1867 permet aux communes d'établir la gratuité totale et oblige les communes de plus de 500 habitants à entretenir une école de filles. En 1879, la loi Paul Bert contraint les départements à avoir deux écoles normales, une pour les instituteurs et une pour les institutrices.

Le résultat de toutes ces mesures est qu'aux débuts de la III^e République, la France s'est couverte d'un grand nombre d'écoles primaires. Les distinctions école publique – école privée et école religieuse – école laïque n'existent pas encore. En effet, des communes ont pu faire appel à des congréganistes pour satisfaire à leurs obligations légales de création d'écoles. Et dans les écoles financées par les communes peuvent enseigner des congréganistes tout comme dans les écoles tenues par des religieux on peut trouver des enseignants laïcs. Les différences entre départements sont à ce propos très grandes, en fonction du poids plus ou moins grand du religieux dans l'histoire.

Ce qui est sûr, c'est qu'à la veille des grandes lois républicaines de Jules Ferry existe en France une offre d'école telle que presque tous les petits français vont à l'école : sur quatre millions et demi d'enfants, seulement 640 000 ne la fréquentent pas (les petits de 4 à 6 ans dont les parents habitent trop loin et les grands de 10-12 ans qui peuvent déjà travailler) ; entre 8 et 10 ans, tous les enfants vont à l'école, mais avec un fort absentéisme saisonnier lié essentiellement au calendrier des travaux agricoles.

Les lois Ferry : l'école de la République.

La première loi Ferry du 16 juin 1881 établit la gratuité totale de l'enseignement dans les écoles primaires et les salles d'asile. Cela signifie que les parents n'ont plus à payer la rétribution scolaire qui servait, depuis la loi Guizot, à financer le salaire des instituteurs. En revanche, les communes n'ont pas à fournir gratuitement les fournitures scolaires ni à financer les frais de repas des élèves.

La deuxième loi Ferry du 28 mars 1882 établit l'obligation scolaire et la laïcité des programmes. L'enseignement est obligatoire pour les enfants de 6 à 13 ans. Il peut être délivré dans les écoles publiques ou libres (privées) ou dans les familles. Il est institué un certificat d'études primaires ; il est décerné après un examen public auquel pourront se présenter les enfants dès l'âge de onze ans. Ceux qui, à partir de cet âge, auront

obtenu le certificat d'études primaires, seront dispensés du temps de scolarité obligatoire qui leur restait à passer.

Plusieurs articles de la loi établissent la laïcité de l'enseignement. L'instruction morale et religieuse est remplacée par l'instruction morale et civique. Les écoles primaires publiques vaqueront un jour par semaine, en outre du dimanche, afin de permettre aux parents de faire donner, s'ils le désirent, à leurs enfants, l'instruction religieuse, en dehors des édifices scolaires. L'enseignement religieux est facultatif dans les écoles privées. Une circulaire complémentaire prescrit la suppression des crucifix dans les écoles publiques.

La troisième loi établissant "l'école primaire, obligatoire et laïque" date du 30 octobre 1886. Due au ministre René Goblet, elle organise définitivement l'enseignement primaire. Elle transforme les "salles d'asile" en "écoles maternelles" (appliquant en cela les idées de Pauline Kergomard, inspectrice générale originaire de Bordeaux), confirme l'existence d'écoles primaires supérieures et permet la création, en annexe des écoles primaires publiques, de "cours complémentaires" de deux ans. Elle poursuit l'œuvre de laïcisation en prévoyant la disparition du personnel congréganiste des écoles publiques, dans un délai de 5 ans pour les écoles de garçons et au fur et à mesure des vacances de postes dans les écoles de filles et les écoles maternelles (il y aura en fait des institutrices publiques congréganistes jusqu'en 1910 dans certains départements). Enfin, elle organise l'inspection avec ses trois degrés : inspection générale, inspection académique, inspection primaire.

En 1889, une loi sur les dépenses de l'enseignement primaire, met le traitement des instituteurs à la charge de l'État. En 1904, leur traitement devient proportionnel à leur ancienneté de service.

Ces différentes lois montrent l'importance que les républicains accordent à l'enseignement primaire. Elles témoignent aussi de leur prudence, notamment dans la mise en place de ce qu'on appellera plus tard le principe de laïcité : on passe peu à peu de la laïcité des programmes à la laïcisation progressive des enseignants étalée sur plus de 20 ans. La célèbre lettre de Jules Ferry aux instituteurs en date du 17 novembre 1883 témoigne également de cette prudence : "le législateur a eu pour premier objet de séparer l'École de l'Église, d'assurer la liberté de conscience et des maîtres et des élèves, de distinguer enfin deux domaines trop longtemps confondus : celui des croyances, qui sont personnelles, libres et variables, et celui des connaissances, qui sont communes et indispensables à tous, de l'aveu de tous... Si par fois vous étiez embarrassé pour savoir jusqu'où il vous est permis d'aller dans votre enseignement moral, voici une règle pratique à laquelle vous pourrez vous tenir. Au moment de proposer aux élèves un précepte, une maxime quelconque, demandez-vous s'il se trouve à votre connaissance un seul honnête homme qui puisse être froissé de ce que vous allez dire. Demandez-vous si un père de famille, je dis un seul, présent à votre classe et vous écoutant pourrait de bonne foi refuser son assentiment à ce qu'il vous entendrait dire. Si oui,

abstenez-vous de le dire, sinon, parlez hardiment : car ce que vous allez communiquer à l'enfant, ce n'est pas votre propre sagesse ; c'est la sagesse du genre humain, c'est une de ces idées d'ordre universel que plusieurs siècles de civilisation ont fait entrer dans le patrimoine de l'humanité".

Trois symboles résument cette œuvre scolaire des débuts de la III^e République : des nouveaux programmes souvent encyclopédiques dont l'objet est de poursuivre l'œuvre d'alphabétisation engagée bien avant, mais aussi de parachever l'unité nationale autour de l'idée républicaine ; la place et l'autorité nouvelle dont jouit l'instituteur, "ce hussard noir de la République" selon la formule de Charles Péguy, véritable notable de la commune à côté du maire et du curé ; l'école, comme bâtiment, construite par les municipalités selon des règles nationales bien précises, avec l'aide de l'État et des départements, qui s'impose au village au même titre que l'église et la mairie.

Au début du XX^e siècle, la démocratisation de l'enseignement primaire est pratiquement achevée.

Le 6 août 1936, la loi Jean Zay prolonge l'obligation scolaire jusqu'à 14 ans. Et 6 janvier 1959, l'ordonnance et le décret de Jean Berthoin, ministre de l'Éducation nationale du général de Gaulle, prolongent la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans en créant un cycle d'observation de deux ans, à la fin du primaire ou au début du secondaire : la voie est alors ouverte pour l'accès de tous à l'enseignement secondaire. En 1989, la loi Jospin supprime les écoles normales et crée les IUFM ; les instituteurs disparaissent pour laisser place aux professeurs des écoles qui doivent être titulaires d'une licence et voient leurs salaires alignés sur ceux des professeurs certifiés des collèges et lycées.

Au XX^e siècle : la généralisation de l'enseignement secondaire.

Pendant longtemps, les systèmes d'enseignement primaire et secondaire n'ont pas été consécutifs comme aujourd'hui, mais parallèles. Le plus grand nombre des enfants fréquente l'école primaire gratuite et y termine la scolarité obligatoire en y passant le certificat d'études ; quelques-uns poursuivent dans les cours complémentaires, les écoles primaires supérieures ou les écoles normales primaires, mais ils n'ont pas accès à l'enseignement secondaire et au prestigieux baccalauréat. Payant, l'enseignement secondaire est réservé à une minorité aisée qui y inscrit ses enfants dès le départ dans les classes élémentaires. Des bourses, obtenues par concours, permettent cependant à quelques élèves issus des milieux plus modestes, d'entrer dans les établissements d'enseignement secondaire.

Jusque dans les années 1930 : l'enseignement secondaire, un enseignement réservé à une élite.

Trois textes fondateurs sont à retenir :

La loi de 1802 crée les lycées d'État (en principe un par département) et autorise l'existence d'écoles secondaires privées. La loi de 1806 organise l'Université. Le décret du 17 mars 1808 divise la France en académies (une par cour d'appel) dirigées par des recteurs, institue le baccalauréat (premier grade

universitaire), précise les modalités de recrutement et de formation des personnels (dont les agrégés), transforme les écoles secondaires privées en collèges en les plaçant en fait sous le contrôle de l'Université qui doit délivrer à leurs directeurs un "brevet".

Les lycées, appelés collèges royaux pendant la période de la Restauration, occupent le sommet de la hiérarchie : peu nombreux (on n'en compte que 83 en France au début de la III^e République dont un à Bordeaux, l'actuel lycée Michel Montaigne), ils sont financés par l'État et ont des professeurs plus nombreux, mieux payés et mieux formés par le biais des écoles normales supérieures (à partir de 1810) et d'agrégations de plus en plus spécialisées. Devant acquitter une pension élevée, les élèves sont internes, répartis par niveaux (comme dans les anciens collèges de Jésuites) et soumis à une discipline toute militaire.

Les collèges, beaucoup plus nombreux, sont le plus souvent financés par les communes. Leur existence est parfois éphémère, faute de ressources financières suffisantes. Beaucoup ne conduisent pas au baccalauréat mais limitent les études aux classes élémentaires et aux premières années de l'enseignement secondaire. Leurs professeurs sont souvent sous qualifiés (titulaires du baccalauréat, puis de la licence, jamais de l'agrégation), mais ils dépendent de l'État et sont soumis à inspection. Ainsi, en Gironde, on ouvre des collèges à Blaye, Bazas, La Réole, Libourne, mais celui de Bazas est contraint de fermer très vite.

En 1898, il y a en France 106 lycées et 222 collèges. Les effectifs d'élèves ont légèrement augmenté au cours du siècle. Ainsi, à Bordeaux, le lycée s'est doté de deux annexes : une place Longchamp (l'actuel lycée Montesquieu) et une à Talence (l'actuel lycée Victor Louis).

À côté de ces établissements qu'on peut qualifier de "publics", la concurrence des établissements privés est rude, d'autant que les élites aristocratiques et bourgeoises se méfient de l'enseignement qui est dispensé dans les lycées et collèges, considéré comme "mal pensant". Aux différentes institutions religieuses qui se sont réorganisées après la période révolutionnaire, s'ajoute un réseau dense de "petits séminaires" : établis en principe pour former les futurs prêtres, ils reçoivent en fait dans leurs classes les enfants de la moyenne bourgeoisie urbaine mais surtout rurale. La "guerre scolaire" (avec en particulier l'expulsion des congrégations religieuses enseignantes en 1902) n'entame pas le soutien des notables hostiles à la République ou du moins à la laïcité à l'enseignement privé, même s'il souffre de plus en plus de la comparaison qualitative avec l'enseignement public et perd souvent ses grands élèves au bénéfice de ce dernier.

Mais quel que soit le type d'établissement, et malgré quelques tentatives de transformations, le contenu enseigné est partout le même, privilégiant les "humanités" aux sciences.

des établissements secondaires sont limitées. Rappelons la création par la loi Guizot de 1833 des écoles primaires supérieures, augmentées en nombre et renforcées par la création des cours complémentaires annexés à quelques écoles primaires dans les années 1880 : mais cet enseignement primaire supérieur ne conduit pas au baccalauréat. Citons également les tentatives d'introduction d'un enseignement plus pratique dès 1829, mais surtout en 1865 par la loi Duruy qui crée un "enseignement spécial", avec sa propre école normale supérieure à Cluny. Mais, sans locaux spécifiques, cet enseignement spécial va se transformer en "enseignement moderne", c'est à dire ressembler à l'enseignement classique dispensé dans les collèges et lycées, mais privilégiant davantage les sciences par rapport aux lettres. Parallèlement, à l'initiative du ministère du Commerce et de l'Industrie s'ouvrent dans les dernières décennies du XIX^e siècle les premières écoles manuelles publiques (ancêtres de nos lycées professionnels) et des écoles pratiques de commerce et d'industrie (EPCI) pour les élèves qui sortent de l'enseignement primaire (à Bordeaux l'EPCI des garçons située cours de la Marne deviendra le lycée Gustave Eiffel et celle des filles située cours de l'Yser est l'actuel lycée Brémontier). Il faut attendre la loi Astier de 1919 pour voir instituer des cours professionnels obligatoires pour les apprentis (précurseurs de nos CFA) et mis en place les premiers CAP. Timidement, un enseignement agricole se constitue depuis la loi Touret de 1848 jusqu'à la création des écoles publiques d'agriculture en 1875.

Enfin, l'enseignement secondaire, au début réservé aux garçons va progressivement s'ouvrir aux filles. Les filles de la bourgeoisie n'étaient pas incultes, mais leur éducation était assurée, soit dans les familles, soit dans des écoles religieuses. L'introduction d'un enseignement secondaire public pour les filles est très progressive, en grande partie par crainte de heurter l'épiscopat catholique. Une première circulaire due à l'initiative du ministre Duruy, en 1867, encourage les villes à créer, non des établissements, mais de simples cours secondaires destinés aux jeunes filles. Et en 1880, Camille Sée fait adopter une loi mettant en place de véritables établissements secondaires pour les jeunes filles, avec cependant une organisation, une durée, un programme et un diplôme différents de ceux des garçons. Parallèlement, on crée une école normale supérieure spécifique et deux agrégations féminines.

À la fin du XIX^e siècle, il y avait en France 36 lycées (dont à Bordeaux celui de la rue Mondenard, futur lycée Camille Jullian) et 26 collèges de filles. Peu à peu, on permet aux jeunes filles de passer le baccalauréat. Mais il faut attendre 1924 pour voir réalisée l'identité parfaite entre l'enseignement secondaire féminin et l'enseignement secondaire masculin.

Des années trente aux années cinquante : les débuts de l'ouverture de l'enseignement secondaire aux meilleurs élèves.

Dans l'enseignement, comme dans beaucoup d'autres domaines, la Grande Guerre suscite des transformations, allant dans le sens d'une plus grande

démocratisation. Mais deux conceptions de la démocratisation vont se faire jour, transcendant les divisions politiques traditionnelles : pour certains, il suffit de permettre aux meilleurs élèves de l'enseignement primaire d'accéder à l'enseignement secondaire ; pour d'autres, ce sont tous les élèves du primaire qui doivent pouvoir accéder à tout ou partie de l'enseignement secondaire. Deux mesures illustrent cette double conception : entre 1927 et 1930, les lois de finances suppriment la pension due par les élèves qui fréquentent collèges et lycées : la gratuité permettra ainsi à tous de pouvoir suivre des études secondaires. Mais en 1933, on établit un examen d'entrée en sixième : seuls les meilleurs élèves pourront effectivement entrer au collège ou au lycée.

En même temps, dans l'esprit de certains, commence à germer l'idée qu'il faut rapprocher les deux filières de l'enseignement – primaire et secondaire – et les rendre complémentaires, allant ainsi vers une "école unique". Dans certaines villes, on commence à fusionner collèges, EPS et écoles pratiques. Pendant le Front Populaire, l'entourage du ministre Jean Zay envisage de fusionner enseignement primaire supérieur et enseignement secondaire. Mais il doit y renoncer sous l'effet de pressions contradictoires : celle des instituteurs qui avaient peur de perdre leurs meilleurs élèves ; celle des professeurs du secondaire qui craignaient le "nivellement par le bas" ; et celle, plus corporatiste, des chefs des établissements des EPS, collèges et lycées qui craignaient pour leurs postes.

Et paradoxalement, c'est Carcopino, ministre du Maréchal Pétain, qui dans sa politique d'hostilité aux instituteurs et aux écoles normales, réalise cette importante réforme en 1941 : les EPS deviennent des collèges modernes (à Bordeaux l'actuel collège Goya pour les garçons et l'actuel collège Cheverus pour les filles), leurs élèves ont le droit de passer le baccalauréat et donc d'accéder à l'université, un corps spécifique de professeurs recrutés par concours au niveau de la licence y est affecté (qui deviendra par la suite celui des certifiés), les écoles pratiques deviennent des collèges techniques (futurs lycées techniques puis technologiques). En 1945, on supprime les classes élémentaires des lycées.

Les années qui suivent la Seconde Guerre mondiale prolongent le mouvement amorcé dans l'Entre-deux-guerres. Reçus au concours d'entrée et bénéficiant de la gratuité, les "bons" élèves du primaire affluent en classe de sixième. Pour les accueillir et concurrencer les nouveaux collèges modernes, les lycées imaginent des sections modernes compensant par les sciences les insuffisances en langues. Mais ce sont les cours complémentaires, plus proches des populations, plus faciles à créer, moins onéreux qui connaissent la croissance la plus spectaculaire, permettant ainsi une promotion sociale à de nombreux jeunes issus des classes moyennes et modestes des villes et des campagnes, dans le contexte économique favorable du début des "Trente Glorieuses".

Mais l'idée de permettre à tous d'accéder aux études secondaires n'est pas abandonnée. Reprise en 1947

par le plan Langevin Wallon, elle sera réalisée par la V^e République.

Des années soixante aux années soixante-dix : l'accès de tous au premier cycle de l'enseignement secondaire.

En une quinzaine d'années, trois réformes vont permettre la réalisation de "l'école unique" et aller dans le sens du nouveau mot d'ordre de "l'égalité des chances".

La première est due au ministre Berthoin en 1959 : la scolarité obligatoire est prolongée jusqu'à 16 ans et les élèves effectuent ces deux années supplémentaires dites "cycle d'observation", soit dans les cours complémentaires (rebaptisés collèges d'enseignement généraux : CEG), soit dans les lycées et collèges modernes.

Deux ans plus tard, la réforme Fouché complète et organise le nouveau dispositif. Les deux années du cycle d'observation (classes de sixième et cinquième) sont complétées par un cycle d'orientation (classes de quatrième et troisième). Les deux cycles sont dispensés soit dans les CEG, soit dans les anciens premiers cycles des lycées et collèges modernes devenus CES (collèges d'enseignement secondaire). Les élèves affluent : on construit vite (et parfois mal) de nouveaux locaux (2 500 CEG et CES sortent de terre en 10 ans, 30 dans la seule agglomération bordelaise). Pour mettre de l'ordre dans la géographie des anciens et nouveaux établissements on met en place la carte scolaire, on recrute et forme de nouveaux enseignants (anciens instituteurs promus professeurs d'enseignement général de collège – PEGC – après leur succès au CAPCEG, nombreux auxiliaires venus directement de l'université sans formation pédagogique).

Toutefois, l'égalité est loin d'être parfaite. Des distinctions subtiles s'établissent entre les CES de centre ville issus du démantèlement des anciens lycées, les CEG héritiers des cours complémentaires et les CES construits dans les nouveaux quartiers péri urbains. Et à l'intérieur de chaque établissement, on sépare les élèves en trois filières : les types 1 qui iront ensuite au lycée et qui bénéficient des professeurs les plus qualifiés (certifiés et parfois agrégés), les types 2 qui arrêteront leurs études en fin de troisième et qui sont confiés aux PEGC, et les autres, les types 3, encadrés par des instituteurs. Il faut voir là la survivance de la vieille querelle entre enseignants du secondaire hostiles à une "culture au rabais" et enseignants issus du primaire qui se disent plus proches des élèves issus des milieux populaires.

En 1975, la réforme Haby, dite du "collège unique" fusionne les CEG et CES désormais tous appelés "collèges" et supprime les filières. En principe des heures "de soutien" sont prévues pour les élèves en difficulté et des heures "d'approfondissement" pour les autres, mais dans les faits ces heures sont intégrées à l'horaire global de la classe. Subsistent cependant, pour les élèves les plus faibles des classes spécifiques : CPPN (classes préprofessionnelles de niveau) en sixième-cinquième, CPA (classes préparatoires à l'apprentissage) en quatrième-troisième. Les premières vont peu à peu disparaître, les dernières seront remplacées par

des dispositifs divers. La fin du recrutement des PEGC (1986) programme l'uniformisation du corps des enseignants : à terme n'enseigneront en collège que des professeurs certifiés et agrégés. Toutefois, le choix d'options (comme le latin, le grec et certaines langues vivantes), l'utilisation judicieuse de la carte scolaire et le recours aux établissements privés nuancent cette égalité théorique.

Car l'enseignement privé, essentiellement catholique, a traversé les différentes querelles liées à la "question scolaire" et il continue à jouer un rôle important dans notre enseignement, mais dans un contexte bien différent de celui du passé. Presque tous associés à l'État depuis la loi Debré de 1959, les établissements privés n'attirent plus seulement pour des raisons religieuses et politiques. Pour beaucoup de familles, ils apparaissent comme un moyen de contourner la carte scolaire pour des raisons sociales certes, mais aussi éducatives, que ce soit pour éviter un enseignement public jugé trop "laxiste" ou "gauchiste" ou bien constituer un dernier recours permettant de faire appel des décisions d'orientation d'un établissement public. Dans l'agglomération bordelaise par exemple, l'enseignement privé scolarise aujourd'hui un enfant sur cinq dans le secondaire.

Depuis les années quatre-vingts : 80% des élèves au niveau du baccalauréat ?

80% d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat ! Cet objectif affiché par le ministère depuis 1985 et repris dans la loi d'orientation de 1989 traduit un fait, l'accès d'un nombre de plus en plus grand d'élèves au niveau du second cycle, et une ambition, élever le niveau de qualification de la main d'œuvre.

Mais la montée en puissance des effectifs des lycées est bien plus ancienne, conséquence de l'accès d'un plus grand nombre d'élèves au niveau collège. Entre 1954 et 1967, le nombre de bacheliers est multiplié par 3,6. Dans ce premier temps, cette augmentation se fait au profit des filières littéraires, réputées les plus nobles. Puis, le phénomène se poursuivant et s'amplifiant, on multiplie au niveau lycée, encore plus qu'au niveau collège, les filières, les diplômes et les types d'établissement. On distingue d'abord les baccalauréats généraux et les baccalauréats de techniciens. Les premiers ne se distinguent plus en fonction du latin et des langues, mais en fonction des mathématiques. Sous des appellations diverses au gré des différentes réformes, une hiérarchie s'établit entre les séries les plus nobles à fort coefficient pour les mathématiques et les autres plus littéraires ou économiques. Quant aux baccalauréats de techniciens (devenus baccalauréats technologiques), ils se morcellent en une infinité de séries, pour correspondre aux besoins de l'économie, mais aussi pour attirer vers des filières plus adaptées les cohortes d'élèves qui sortent des classes de troisième. Des brevets de technicien supérieur (BTS) prolongent de plus en plus souvent les études en lycée de deux ans après le baccalauréat. La montée du chômage, à partir de 1974, incite en même temps les jeunes à rester le plus longtemps possible dans le système scolaire.

décalage dans le temps, les besoins en locaux se font cruellement sentir. Il faut rénover les vieux lycées de centre ville, souvent en très mauvais état et peu adaptés aux nouveaux enseignements, et en construire de nouveaux, en ville, mais surtout dans les banlieues. Les lois de décentralisation de 1983 ont conféré la compétence des lycées aux régions : celles-ci vont prendre ce sujet à bras le corps, d'autant que, au début du moins, elles n'exercent guère d'autres compétences. Nos régions se couvrent alors de lycées dont beaucoup sont des réussites architecturales. Dans l'Académie de Bordeaux, le nombre de lycées publics passe ainsi de 96 à 137 entre 1967 et 2007.

À partir de 1985, la croissance des effectifs lycéens est essentiellement due au développement des enseignements technologiques et professionnels (nouvelles appellations pour les anciens enseignements techniques). Ceux-ci avaient été jusque là "le parent pauvre" de l'enseignement général. Les lycées techniques deviennent des lycées technologiques et certains d'entre eux rivalisent avec de prestigieux vieux lycées de centre ville. Les collèges d'enseignement technique prennent le nom de lycées d'enseignement professionnel (LEP), puis de lycées professionnels (LP), et, en 1985, leurs élèves peuvent présenter, deux ans après avoir obtenu le brevet d'enseignement professionnel (BEP, qui a remplacé dans de très nombreuses spécialités l'ancien CAP), un baccalauréat professionnel. Désormais, presque tous les élèves peuvent à l'issue de la classe de troisième intégrer un lycée, général, technologique ou professionnel, et atteindre le niveau du baccalauréat. En même temps, on élève le niveau de formation des professeurs, en créant un nouveau corps, les professeurs de lycée professionnel (PLP) recrutés au même niveau que les professeurs certifiés des lycées technologiques.

Ainsi, en 15 ans, la part d'une génération au niveau du baccalauréat est passée de 34 % en 1980 à 70 % en 1994. Mais, depuis cette dernière date, on constate un frein dans cette évolution. En 2000, il n'y a toujours que 70 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat et 62 % des jeunes seulement ont obtenu le diplôme cette année là : dans cette proportion, à peine plus de la moitié sont lauréats des séries générales, 30 % ont un baccalauréat technologique et 18 % un baccalauréat professionnel. Alors doit-on parler de démocratisation ou seulement de massification de l'enseignement secondaire ?

Le niveau monte-t-il ou baisse-t-il ? Les réponses à ces questions sont très partagées, en fonction des personnes à qui elles sont posées...

L'enseignement supérieur

Si l'enseignement primaire et secondaire français est une référence dans le monde, il n'en est pas de même pour l'enseignement supérieur. Dans les classements internationaux, nos universités sont loin d'être parmi les premières et la France est un des pays développés qui dépense le moins pour ses étudiants. Il faut voir là le résultat d'une histoire qui n'a pas privilégié l'enseignement supérieur et a mis en place une

organisation originale dont il convient de rappeler les grands traits avant d'en retracer l'évolution.

Tout d'abord enseignement supérieur n'est pas synonyme d'enseignement universitaire. Une partie des structures dans lesquelles les bacheliers poursuivent leurs études, ne relèvent pas de l'enseignement supérieur, mais de l'enseignement secondaire : c'est le cas depuis longtemps des classes préparatoires aux grandes écoles installées dans quelques prestigieux lycées de Paris et des grandes villes de province ; c'est le cas aussi des sections de techniciens supérieurs dont se sont dotés de nombreux établissements secondaires. De nombreux étudiants poursuivent leurs cursus à l'extérieur des universités, dans les grandes écoles, mais aussi dans des formations privées et payantes.

La deuxième caractéristique de notre enseignement supérieur est de juxtaposer des Universités pour la plupart dépendant du secteur public et des Grandes Écoles dont certaines relèvent du secteur privé.

Enfin, la troisième originalité consiste dans une séparation plus grande que dans les autres pays, entre l'enseignement et la recherche. En simplifiant, les Grandes Écoles se consacrent essentiellement à l'enseignement ; un organisme d'état, le CNRS, créé en 1939, est spécialisé dans la recherche ; les universités essaient d'associer recherche et enseignement, mais avec certaines difficultés, comme en témoignent les remous récents suscités par le projet gouvernemental de modifier le statut des enseignants chercheurs.

Le lent déclin du modèle universitaire médiéval et la montée des grandes écoles.

On a coutume de faire remonter l'histoire des universités au Moyen Âge avec la création dès 1150 de l'Université de Paris, suivie par de nombreuses autres dans les principales villes épiscopales (celle de Bordeaux date de 1441). En fait, à cette époque, l'Université désignait la corporation qui regroupait maîtres (uniquement membres du clergé) et étudiants. Son organisation associait la faculté des arts libéraux dont les études étaient sanctionnées par l'obtention du baccalauréat et trois facultés spécialisées – théologie, médecine et droit – qui préparaient à la licence et au doctorat. D'abord prestigieux, l'enseignement qui y était dispensé se sclérosa et perdit de son prestige face aux critiques des humanistes au XVI^e siècle (pensons à Rabelais) et à la montée des collèges des grandes congrégations religieuses dans le cadre de la contre réforme catholique aux XVII^e et XVIII^e siècles. La Révolution lui porta un coup fatal en supprimant les grades universitaires comme vestiges de l'Ancien Régime.

Quand il crée l'Université impériale en 1808, Napoléon y englobe l'ensemble de l'enseignement secondaire et supérieur. Il rétablit les facultés de droit, de médecine et de théologie et divise celle des arts libéraux entre les lettres et les sciences. Mais dans les faits seules les facultés de droit et de médecine fonctionnent comme de véritables établissements avec des professeurs spécifiques et un programme d'études étalé sur plusieurs années débouchant sur l'obtention de

la licence et du doctorat. Ce sont de véritables écoles professionnelles, destinées aux enfants de notables, et qui forment juristes et médecins, en nombre limité d'ailleurs. Quant aux facultés de lettres et de sciences, elles n'ont ni locaux, ni professeurs, ni enseignement véritable ; elles se contentent de distribuer les grades universitaires aux meilleurs élèves de lycée (baccalauréat, licence, doctorat) ; pour ce faire, des professeurs de lycée siègent quelques jours par an en jury universitaire ; ils donnent par fois aussi quelques conférences à un public mondain, mais n'ont pas de véritables étudiants. Ainsi Bordeaux n'a, dans la première moitié du XIX^e siècle, ni faculté de droit ni faculté de médecine. Celle de théologie disparaît en 1885. Et ce n'est qu'en 1838 que sont établies une faculté des lettres et une faculté des sciences, mal logées dans une dépendance du Palais Rohan.

Face à la médiocrité des universités, les grandes écoles – alors appelées "écoles de gouvernement" – jouissent d'un grand prestige aux yeux de la bourgeoisie, pour laquelle elles incarnent à la fois la modernité et le dévouement au service de l'État. Les premières ont été créées par Louis XV (l'École des Ponts et Chaussées et l'École du Génie de Mézières), mais c'est à partir de la Révolution qu'elles connaissent un développement important : d'abord avec l'École Polytechnique née d'un décret de la Convention en 1794 et militarisée par Napoléon, puis avec les autres écoles de formation des officiers (Saint Cyr pour l'artillerie et la cavalerie, Navale pour la marine), les écoles formant les ingénieurs (les Mines et les Ponts, puis Centrale) sans oublier l'École normale supérieure de la rue d'Ulm. La plupart de ces écoles recrutant sur des bases scientifiques, se mettent en place dans certains lycées des filières spéciales de préparation axées sur les mathématiques qui deviendront nos classes préparatoires.

Quant à la recherche, elle n'est pas inexistante loin de là, mais elle échappe alors totalement aux universités et aux Grandes Écoles pour se concentrer dans quelques grandes institutions héritées de l'Ancien Régime comme le Muséum d'histoire naturelle ou le Collège de France ou de création plus contemporaine comme l'École Pratique des Hautes Études.

La modernisation de l'enseignement supérieur sous la III^e République.

La III^e République ne se contente pas de mettre en place un enseignement primaire gratuit, obligatoire et laïc : elle est aussi à l'origine de la modernisation de l'enseignement supérieur. Deux raisons expliquent cette évolution : l'humiliation au lendemain de la défaite de 1871 que l'on attribuait en partie au retard de l'enseignement supérieur français comparé à la vitalité des universités allemandes, et la nécessité pour la République naissante d'affirmer la supériorité de la vérité scientifique face à la vérité révélée des religions. L'enseignement supérieur devient ainsi une sorte d'Église de la République et bénéficie de la générosité du nouveau régime.

Cette modernisation se manifeste de trois façons. D'abord, on construit de nouveaux locaux, neufs et appropriés, avec amphithéâtres, salles

de cours, bibliothèques et laboratoires. C'est de cette époque que datent les bâtiments actuels de la Sorbonne à Paris, mais aussi les différentes facultés des grandes villes de province, comme à Bordeaux les facultés jumelles de lettres et sciences (aujourd'hui musée d'Aquitaine), la faculté de Droit (place Pey Berland) et la faculté de médecine (actuelle place de la Victoire). Ensuite, les facultés gagnent en autonomie : elles obtiennent la reconnaissance de leur personnalité civile pouvant ainsi recevoir des dons et subventions et gérer leurs budgets ; deux organismes – l'assemblée et le conseil – ont voix délibérative et proposent au ministre la nomination du doyen ; les professeurs ne sont pas nommés par le ministère, mais cooptés par leurs pairs, la liberté des programmes et des cours est reconnue. Enfin, si les facultés de droit et de médecine, déjà bien organisées, évoluent peu, celles de sciences et de lettres deviennent de véritables lieux d'études : les filières se diversifient (ainsi la géographie se sépare de l'histoire), la durée des études s'allonge avec la mise en place du cycle licence (composée de plusieurs certificats), DES (diplôme d'enseignement supérieur) et doctorat, auquel s'ajoute, pour les futurs professeurs, la préparation de l'agrégation.

Mais cet élan nouveau se heurte à de nombreuses difficultés, surtout dans l'Entre-deux-guerres. Bien que regroupées en universités, les facultés restent essentiellement des lieux d'études et ne parviennent pas à devenir de véritables centres de recherches, ce qui amène la création en 1939 du CNRS, spécialisé dans la recherche et chargé de concurrencer les grands instituts allemands et américains. Les effectifs d'étudiants restent faibles : à la saignée des jeunes générations causée par la Première Guerre mondiale s'ajoute le malthusianisme de l'enseignement secondaire qui fournit peu de bacheliers. Et les difficultés économiques et financières de la crise des années 1930 amènent une diminution des crédits accordés à l'enseignement supérieur et donc une pénurie de moyens.

L'explosion de l'après guerre.

Dès la Libération, les effectifs d'étudiants connaissent une poussée régulière qui s'accroît au fur et à mesure que l'enseignement secondaire se démocratise et fournit de plus en plus de bacheliers. Si cette évolution ne conduit pas à des débats publics passionnés, elle se traduit par des transformations dans les contenus et les structures de l'enseignement, mais aussi dans les paysages avec l'apparition des "campus", et provoque des tensions qui se révèlent en particulier dans les événements de 1968.

Pour répondre à la diversité de plus en plus grande des bacheliers, l'enseignement supérieur s'organise en filières longues et courtes.

Les filières longues sont de plus en plus longues. En lettres et sciences, aux deux années de licence on ajoute une année de "propédeutique" au début du cursus, et une thèse de troisième cycle à la fin (transformée en DEA : diplôme d'étude approfondie), avant le doctorat.

En droit, on porte à 4 ans la durée des études de licence. Puis on réorganise le parcours selon le cycle DEUG (2 ans), licence (1 an) et maîtrise (1

an) avant d'arriver à l'organisation actuelle du LMD guidée par un modèle européen (licence en 3 ans, master en 2 ans, puis doctorat).

Parallèlement, subsiste et s'étoffe, la voie élitiste, héritée d'un passé remontant à l'Ancien Régime et à l'époque révolutionnaire, des classes préparatoires et des grandes écoles. Le système de sélection s'étend dans les années 1960 aux facultés de médecine et de pharmacie qui instaurent un *numerus clausus* en fin de première année.

Les filières courtes apparaissent en 1966 avec la création des IUT (institut universitaire de technologie) qui délivrent en deux ans un diplôme permettant d'atteindre une position de cadre moyen. Et elles sont complétées par la mise en place dans les lycées de nombreuses classes post baccalauréat délivrant en deux ans également un BTS (brevet de technicien supérieur).

Pour faire face à l'afflux des étudiants, il faut étoffer les structures : on augmente le nombre de chaires de professeurs et on crée un nouveau corps d'enseignants, les assistants et maîtres assistants, devenus aujourd'hui les maîtres de conférences.

La question des locaux devient épineuse. Les anciens bâtiments des facultés situés en centre ville ne suffisent plus. Toutes les villes universitaires sont amenées à se doter de nouveaux locaux, le plus souvent situés à la périphérie urbaine. C'est ainsi que naissent des campus, comme celui de Talence-Pessac-Gradignan, qui prend la place à compter des années 1960, de châteaux viticoles ruinés. En même temps, pour faire face à une demande géographique plus diversifiée, les universités implantent des instituts, puis des collèges universitaires dans quelques villes moyennes. Beaucoup de ces antennes deviennent autonomes et donnent ainsi naissance à de nouvelles universités, comme celle de Pau et des Pays de l'Adour.

La multiplication des lieux d'enseignement supérieur se fait dans le cadre de la loi Faure de 1968 : elle fait éclater les anciennes facultés en UER (unités d'enseignement et de recherche), devenues UFR (unités de formation et de recherche), et les regroupe en de nouvelles universités (à Bordeaux, Bordeaux I, II, III, IV). La loi Faure accorde également plus d'autonomie aux établissements d'enseignement supérieur. Cette marche vers l'autonomie universitaire, héritière des franchises des universités médiévales, ébauchée déjà sous la III^e République, se renforce encore de nos jours avec l'application – contestée par certains – de la loi de 2007 relative aux libertés et responsabilités des Universités.

Ainsi se poursuit l'histoire complexe et chaotique de l'enseignement supérieur français...

Jean-Paul GRASSET
Inspecteur d'académie honoraire

Prévention routière

Boire ou conduire : les termes du choix

L'alcoolisation excessive intervient dans environ 30% des accidents mortels. C'est le premier facteur d'accident devant la vitesse entraînant la mort d'au moins 1250 personnes. Le risque d'avoir un accident croît régulièrement avec l'alcoolémie. Voici pourquoi...

Si l'alcoolisation des conducteurs est perçue comme une cause d'insécurité routière par les français (92 % selon une étude de la fondation nationale des sciences politiques), les conducteurs pensent que cela est le fait des seuls malades alcooliques. Or, dans la majorité des cas, c'est "Monsieur tout le monde" qui, à l'occasion, oublie que boire et conduire sont incompatibles.

2 à 3 % des conducteurs conduisent en état d'alcoolémie. Ils représentent ainsi : 6 % de ceux qui commettent des infractions, 10 % d'impliqués dans les accidents matériels, 20 % d'impliqués dans les accidents corporels, 30 % d'impliqués dans les accidents mortels.

D'où l'intérêt de rappeler les notions indispensables qui permettront à certains d'avoir une meilleure compréhension du problème...

1 Rappels indispensables.

L'alcoolisation est la première cause de décès chez les jeunes hommes européens.

En France, 70 % des jeunes déclarent consommer en famille à 13-14 ans, la consommation restant "encadrée" par des adultes.

58% des jeunes de 15 ans ont été ivres au moins une fois et 79 % à 17 ans.

9 % des jeunes de 15 ans le sont de manière régulière et 12 % chez les jeunes de 17 ans.

Les garçons sont majoritaires dans ces pourcentages.

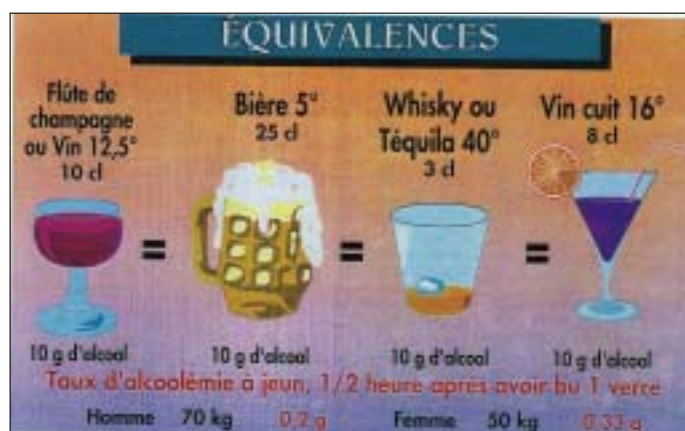
Le circuit de l'alcool dans l'organisme s'organise ainsi : de la bouche, l'alcool passe dans l'œsophage puis dans l'estomac. Par les villosités de l'intestin puis celles de la veine porte, il est véhiculé vers le foie. Les molécules d'alcool non captées par le foie continuent par l'intermédiaire de la circulation générale ; l'alcool est ainsi diffusé dans tous les organes et pas une cellule de l'organisme n'échappe à l'invasion.

Le foie transforme environ 7 grammes d'alcool pur par heure. L'alcool consommé à jeun passe plus rapidement dans le sang et le taux maximum (ou pic) est atteint entre 1/4 d'heure et 1/2 heure alors que ce pic est atteint entre 1/2 heure et 1 heure au cours d'un repas.

Cette alcoolémie varie selon le poids, le sexe, l'âge,

l'état de santé, la quantité d'alcool absorbée.

Le code des débits de boissons détermine qu'il y a la même quantité d'alcool pur dans chaque dose servie quelle que soit la variété d'alcool absorbée (attention aux doses maison qui n'obéissent à aucun code).



Les principaux effets de l'alcool sur l'organisme sont ainsi classés :

a) Sur la perception : baisse de la fonction auditive, perte du sens de l'équilibre et des accélérations, altérations des fonctions visuelles, mauvaises appréciations des distances, rétrécissement du champ visuel, vision crépusculaire mauvaise, mauvaise appréciation des contrastes, temps de récupération après éblouissement allongé, temps de réponse aux signaux routiers allongé et même mauvaise qualité de la réponse.

b) Sur la vigilance et la fatigue : l'alcool joue un rôle anesthésiant, d'où baisse de vigilance et fatigue intense provoquant l'assoupissement.

c) Sur les capacités intellectuelles : détérioration du choix, du raisonnement, de l'attention et de la concentration ainsi que de la mémoire à court terme.

d) Sur les capacités physiques : détérioration de l'équilibre, de la marche, de la coordination musculaire, de l'adresse et brusqueries des gestes (retard de l'association des gestes volontaires et réflexes), enfin troubles de la parole.

Les effets et risques sur la conduite.

Chez les jeunes, les troubles du comportement apparaissent pour un taux n'excédant pas 0,5 g/l ce qui s'explique par le fait que les automatismes sont encore fragiles car acquis depuis peu. On estime à 0,16 g/l environ la zone de tolérance physiologique moyenne où l'alcool n'a pas d'incidence probante sur le comportement sachant qu'il faut faire la différence entre ivresse et alcoolémie. En effet, l'on peut être alcoolisé sans être ivre.

De 0,16 à 0,20 g/l, 20% des conducteurs ne sont plus sûrs d'eux-mêmes.

De 0,2 à 0,3 g/l, tous les sujets ont des électro-encéphalogrammes perturbés.

À 0,3 g/l, le risque d'accident mortel est multiplié par 1,75 ; corporel est multiplié par 1,57 ; matériel est multiplié par 1,24.

De 0,3 à 0,5 g/l, le risque d'accident mortel est multiplié par 2,5 ; corporel est multiplié par 2,1 ; matériel est multiplié par 1,4.

De 0,5 à 0,8 g/l, le risque d'accident mortel est multiplié par 4,5 ; corporel est multiplié par 2,1, matériel est multiplié par 1,8.

Au-delà de 0,8 g/l, le risque d'accident mortel est multiplié par 10 à 0,8 g/l ; corporel est multiplié par 35, à 1,29 g/l ; matériel est multiplié par 80 à 2,9 g/l.

L'analyse de ces effets fait apparaître que les perturbations du comportement et les risques liés à la prise d'alcool commencent avant le seuil légal de 0,5 g/l. Pourtant la majorité des personnes pensent que les effets commencent à des taux plus élevés. Il est vrai que ces effets sont souvent insidieux et ne se voient pas toujours extérieurement, selon l'accoutumance que l'on a par rapport au produit.

L'élimination de l'alcool n'est pas aussi rapide que beaucoup le croient.

Une fois que l'alcool est dans l'organisme, il n'existe pas de "TRUCS" pour l'éliminer. 95% de l'alcool est transformé par le foie, 2,5 % est éliminé par les urines, 2,5 % par les poumons.

Le seul moyen d'éliminer le produit est le temps, partant du principe que le foie transforme 7 g d'alcool pur par heure soit environ un verre. Cela revient à dire que l'on peut être alcoolisé le lundi matin en allant au travail après une fête du samedi ou du dimanche.

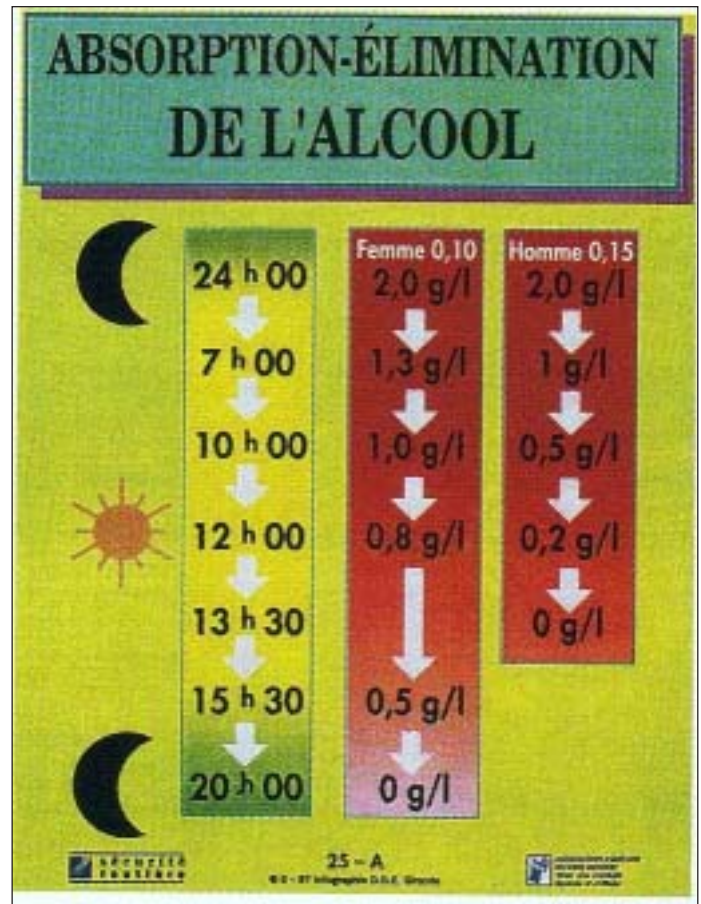
D'ailleurs, une augmentation de 15 % des accidents du travail est constatée le lundi matin sachant que 2/3 des accidents du travail sont des accidents de trajet.

2 Dépistage et contrôle.

Le dépistage peut être effectué à titre préventif ou systématiquement à la suite d'un accident corporel, à la suite d'une infraction pouvant entraîner la suspension du permis de conduire ou de la conduite en état d'ivresse manifeste. Enfin, il peut survenir occasionnellement à la suite d'un accident matériel.

Les moyens de contrôles.

Tout d'abord l'éthylotest qui peut être chimique (ballon) mais de plus en plus électronique (plus fiable). Cette mesure constitue éventuellement une présomption du produit dans l'organisme. La vérification légale du taux est effectuée à l'aide de l'éthylomètre qui remplace l'analyse de sang qui ne sera utilisée que dans certains cas : blessures ne permettant pas de souffler, ivresse manifeste, maladies



respiratoires et dans un contrôle post-mortem.

L'éthylomètre donne une mesure en milligrammes par litre d'air expiré. Cette mesure correspond à la moitié de la mesure trouvée à la prise de sang : ainsi à 0,25 mg par litre d'air expiré à l'éthylomètre correspondent 0,5 g par litre de sang à l'analyse sanguine.



3 Sanctions.

Nous avons vu précédemment que la plus grave des sanctions est l'accident mais le code a prévu des sanctions pénales dans l'objectif de dissuader dans un premier temps et de sanctionner dans un deuxième temps. Ces sanctions sont en fonction des taux atteints.

- Taux inférieur à 0,5 g/l de sang (0,25 mg/l d'air expiré) : pas de sanction (sauf si état d'ivresse manifeste).

- Taux égal ou supérieur à 0,50 g/l de sang (0,25 g/l d'air expiré) : contravention de quatrième classe : amende forfaitaire minorée à 90 euros si paiement dans les 3 jours. Immobilisation du véhicule possible. Retrait de 6 points.

- Taux égal ou supérieur à 0,8 g/l de sang (0,40 mg/l d'air expiré). C'est un délit : une garde à vue peut être décidée. Immobilisation du véhicule possible. Une rétention immédiate du permis pour 72 h peut être décidée par les forces de l'ordre. Pendant ce délai, le préfet peut prendre un arrêté de suspension administrative du permis (jusqu'à 6 mois). Puis convocation devant le Tribunal Correctionnel qui pourra prononcer une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 2 ans, une amende pouvant aller jusqu'à 4 500 euros, une suspension ou annulation du permis jusqu'à 3 ans. Retrait de 6 points.

Outre les sanctions pénales, la conduite sous l'empire d'un état alcoolique entraîne également des conséquences importantes en matière d'assurance. Un automobiliste qui provoque un accident de la circulation sous l'empire d'un état alcoolique ne touchera rien au titre de la garantie "conducteur", ni des autres garanties individuelles (invalidité, indemnités journalières...) s'il a été blessé. Il ne sera pas remboursé pour les réparations de sa voiture même s'il avait souscrit une garantie "tous risques". Il ne sera pas défendu par sa compagnie d'assurance devant le tribunal. Par ailleurs, l'assureur a le droit de majorer la cotisation d'assurance de 150 % à 400 % ou de résilier le contrat avant sa date d'expiration normale.

Rajoutons que dans le cas d'un passage devant la juridiction correctionnelle, le jugement rendu est inscrit sur le casier judiciaire et ce pendant un délai de cinq ans, ce qui a des conséquences énormes pour solliciter certains emplois : fonction publique, gardiennage, vigile, et pour obtenir des visas pour visiter certains pays, par exemple.

Chez un jeune conducteur une alcoolémie positive même contraventionnelle entraîne automatiquement l'invalidation de son permis au cours de la première année, puisque ce permis est à 6 points.

En résumé.

L'alcool est un produit ambivalent puisqu'il procure du plaisir, mais qu'il augmente les risques à tous les points de vue. Ces données objectives sont-elles suffisantes pour que l'on prenne conscience. La réponse est au fond de nous. 1 250 vies gagnées si l'on fait le choix "boire ou conduire" est sans doute une amorce de réponse.

Jacques DUPONT

Monsieur le docteur LAULOM est un bon vice-président : il prend soin des neurones de votre président ! Pour ce faire il m'a donc adressé par courriel un petit problème de mathématique. Vous connaissez tous ces jeux qui consistent à vous faire penser à un nombre, puis à le triturer par diverses opérations plus ou moins limpides mélangeant votre date de naissance et l'âge du capitaine... En conclusion l'ordinateur vous révèle sans coup férir le nombre que vous aviez choisi au départ. Surprenant mais vous vous en doutez il y a toujours une logique mathématique.

Le jeu proposé par le docteur LAULOM est le suivant : "la machine à lire vos pensées"...

- choisir un nombre à 2 chiffres, par exemple 72,
- à ce nombre enlever les deux chiffres le constituant : 72 donc moins 2 et moins 7 soit 63,

- dans le tableau proposé repérer le signe correspondant au résultat trouvé : dans notre cas, (tableau ci-dessous), le signe est "i".

- il suffit alors d'interroger l'ordinateur qui vous confirme bien sûr que votre signe est bien "i"...

Comment cela se fait-il ? Il doit bien y avoir une raison logique puisque il ne faut pas oublier qu'un ordinateur est la plus bête des machines : il ne fait que ce qu'on lui demande et est incapable de prendre par lui-même une quelconque décision.

Un nombre à deux chiffres c'est l'association d'un chiffre des dizaines et un chiffre des unités.

Premier point : tout nombre à deux chiffres auquel on soustrait le chiffre des unités devient donc un nombre de dizaines. 63 moins 3 = 60, 56 moins 6 = 50 etc.

Deuxième point : tout nombre de deux chiffres dont celui des unités est zéro et auquel on retranche le chiffre des dizaines donne obligatoirement un nombre multiple de 9... En effet 10 - 1 = 9, 20 - 2 = 18, etc...

Il est donc facile alors de construire un tableau, et pour plus de crédibilité de le faire changer à chaque expérience, dans lequel tous les multiples de 9 sont affectés du même symbole, dans notre cas "i" et le tour est joué... Pour un peu plus de vraisemblance il suffit d'attribuer ce même symbole à d'autres résultats, mais cela n'a aucune importance ! L'ordinateur n'a alors aucun mérite à trouver votre résultat puisqu'il ne peut y en avoir d'autre !

6	95	x	94	6	93	d	92	O	91
i	85	d	84	v	83	_	82	h	81
N	75	T	74	x	73	T	72	i	71
m	65	N	64	l	63	i	62	m	61
R	55	u	54	i	53	I	52	N	51
n	45	i	44	o	43	z	42	u	41
i	35	l	34	M	33	T	32	m	31
i	25	U	24	l	23	z	22	J	21
b	15	o	14	_	13	h	12	o	
z	5	u	4	m	3	M	2	b	

Société de BORDA

- Assemblée générale,
- Séance de travail à Liposthey,
- Informations diverses.

Adhésion :

La cotisation plus l'abonnement : 38 euros à Société de Borda, 27 rue Cazade, 40100 Dax (Joindre une enveloppe timbrée pour le reçu permettant la déduction fiscale).

Site internet : www.societe-borda.com

Depuis quelques mois la Société de Borda est présente sur le Web et j'en suis fort heureux. Société savante, société culturelle, la Société de Borda n'est en rien poussiéreuse et elle mérite que l'on s'intéresse à ses actions ...

Je ne peux qu'inviter ceux qui ont la chance de pouvoir naviguer sur le Web à consulter le site internet de cette très respectable société.

Information importante

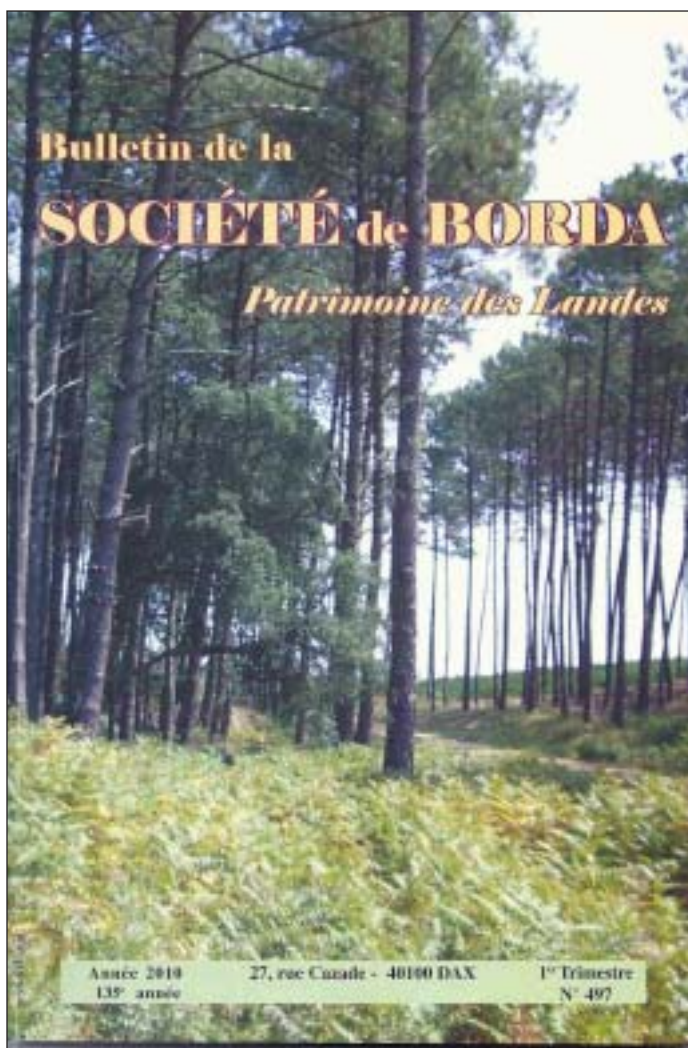
Depuis que je suis président je m'efforce de tisser des liens avec diverses associations et organismes : Société de Borda, musée Despiaud, Légion d'Honneur et Mérite, Minoterie à Mont de Marsan... Je pense que nous avons tout intérêt à entretenir des relations amicales avec ces divers partenaires : non seulement ils peuvent nous apporter beaucoup mais je crois aussi que notre association peut offrir sans rougir une aide certaine aux uns et aux autres.

Je reçois régulièrement des invitations à participer à telle ou telle sortie, conférence, journée culturelle, exposition. Malheureusement bien souvent les délais sont trop courts et l'information à vous transmettre n'est pas compatible avec les dates de sortie de notre bulletin (perturbées cette année par mes ennuis de santé, mais tout va rentrer dans l'ordre).

Fort heureusement il existe un très bel outil : la messagerie électronique. Ceux qui m'ont communiqué leur adresse mél ont pu bénéficier depuis quelque temps des informations en temps réel. Certains m'ont d'ailleurs confié leur joie de recevoir ces informations.

J'invite donc tous ceux qui ont une adresse mél à bien vouloir me la transmettre par l'intermédiaire de la fiche de mise à jour de l'annuaire jointe à ce numéro. Cette démarche est conforme à la déclaration de notre fichier informatique faite par mes soins il y a quelques années à la CNIL qui vous garantit notamment la non communication à des tiers de votre adresse de messagerie. De même je ne transmets jamais un numéro de téléphone à quiconque, que vous soyez en liste rouge ou pas. Si quelqu'un souhaite vous contacter par l'intermédiaire de l'AMOPA, il est prié de me laisser ses coordonnées que je vous transmets ensuite : libre à vous alors de prendre contact ou pas.

Bernard BROQUA



Au sommaire du dernier numéro 1^{er} trimestre 2010.

Communications :

- Les pots de la pharmacie des Carmes, Charles TAMARELLE,
- De l'hôpital à l'hospice d'Hagetmau, Michel MARSAN,
- Tartas au temps des gabares, Christian LACROUTS,
- Les académiciens gascons landais, Jean PEYREBLANQUES,
- Ébauches de connaissances sur la crue de 1770 à Dax, François GAZELLE,
- Quand la Grande Lande changeait, Liposthey 1859, naissance d'une commune, Guy CHAMPAGNE.

Chroniques :

- Bibliographie landaise,
- Art et gastronomie,
- Le saviez-vous,
- Astronomie,
- Archives de la société de Borda,
- Toponymie,
- Bibliographies.

Recettes

Les bugnes lyonnaises ou de Saint-Étienne

Il vous faut : (avec trois grands gourmands je multiplie les proportions par 6... cela me permet de tenir quelques jours... Il paraît que cela se conserve très bien mais je ne peux l'affirmer !).

500 g de farine
1 paquet de levure chimique
4 oeufs
1 pincée de sel
50 g de sucre
100 g de beurre
Parfum au choix (zeste de citron, fleur d'oranger, rhum...)

- 1 Mettre la farine dans un saladier, creuser un trou, casser les oeufs, mettre le sel, le sucre et le parfum.

- 2 Mélanger, ajouter le beurre fondu (tiédi) et la levure.

- 3 Pétrir comme de la pâte à pain et laisser reposer une à deux heures.

- 4 Étirer la pâte au rouleau (un peu épaisse, plus que nos merveilles régionales) et découper des morceaux en forme de losange en faisant une incision au milieu (passer l'extrémité du losange dans l'incision faite, pour lui donner une forme).

- 5 Plonger les losanges dans l'huile bouillante et les retourner lorsqu'ils commencent à dorer.

- 6 Retirer de l'huile et égoutter sur du papier absorbant.

- 7 Les mettre dans un plat et les saupoudrer de sucre.

Excellent en hiver...

Le matefaim de la Loire

(on trouve ce type de recette dans la région lyonnaise mais aussi en Savoie et dans l'Ain notamment avec quelques variantes).

- 1 Mettre 200 g de farine dans un saladier, creuser un puits au centre et y casser 2 oeufs entiers. Tout en mélangeant avec une cuillère en bois ajouter 70 g de sucre roux en poudre, 1 sachet de sucre vanillé, 1/2 cuillère à soupe d'huile d'arachide, 1/2 cuillère à café de sel fin puis verser petit à petit 25 cl de lait froid. Ajouter parfum ou alcool puis laisser reposer trois heures minimum.

- 2 Râper 4 pommes dans une jatte, ajouter 30 g de sucre en poudre, remuer puis verser dans la pâte en

attente, bien mélanger.

- 3 Chauffer à feu vif une grande poêle, verser la préparation en égalisant puis baisser le feu. Au bout de huit à dix minutes, la préparation doit être prise et il faut retourner la crêpe. Laisser cuire sur feu moyen puis doux en retournant toutes les 8 à 10 minutes, 30 minutes au total devraient être suffisantes pour une cuisson optimale.

Nota : ne mélangez pas toute la farine aux œufs, c'est techniquement impossible, commencez par faire prendre assez de farine par les œufs pour faire une pâte molle puis ajoutez le sucre, l'huile, etc... Cette pâte à forte rétraction doit être la plus lisse possible et ne supporte pas les grumeaux. La tamiser à travers une passoire à grille fine en écrasant les grumeaux avec une spatule en caoutchouc.

Autre difficulté : la cuisson est l'opération la plus délicate. Le jus de la pomme qui descend au fond de la poêle a tendance à faire rapidement brûler la pâte, il est conseillé de déplacer régulièrement la poêle sur le feu si vous cuisinez au gaz ou d'utiliser le brûleur "mijoteuse" baissé au maximum tout en retirant la poêle de dessus de temps en temps. Pour retourner la crêpe, il ne faut pas la faire sauter elle partirait en morceaux à cause du poids. Il est préférable de la faire glisser sur le bord de la poêle et de la retourner à la main. Attention c'est très chaud !

Bon appétit !

Bravo !

La BPSO a remis à notre ami Albert LATAILLADE le Prix des Sociétaires catégorie Patrimoine. Une mise à l'honneur fort justifiée pour cet amopalien landais qui, depuis près de 30 ans, anime le musée de la batellerie qu'il a créé à Port de Lanne dans les Landes et que nous avons eu le plaisir de visiter lors de notre assemblée générale de Peyrehorade.

Le BAL a le grand plaisir d'adresser toutes ses félicitations amicales et respectueuses à monsieur Albert qui honore notre section !



Sur les conseils de notre ami Roger BERNADET, je souhaite ouvrir dans le BAL une nouvelle rubrique. Notre département des Landes n'est pas seulement un territoire grossièrement partagé en deux : d'un côté les pins et de l'autre la Chalosse. Sa culture et son histoire sont riches et le BAL se doit d'être un vecteur de connaissance de notre département. L'histoire des Landes, présent et avenir, sa géographie, son économie, les Landais célèbres et leurs œuvres, les monuments, les sites, la gastronomie, la course landaise... Les sujets ne manquent pas pour mieux connaître notre lieu de vie. Même si ces sujets sont pour certains déjà traités brillamment par ailleurs, notre BAL doit être le reflet de la culture landaise. Tout le monde ne lit pas tout ! Tout le monde n'a pas des connaissances dans tous les domaines ! Tout le monde ne sait pas tout, moi le premier j'en suis bien conscient. L'avantage de l'innocent que je suis est que je découvre tous les jours quelque chose et c'est formidable ! Le BAL est très certainement un bon moyen pour découvrir ou redécouvrir notre belle région sous toutes ses facettes.

Malgré toute ma bonne volonté je ne peux assumer cette rubrique. D'une part je ne peux tout faire et Bigourdan adopté par les Landais j'avoue méconnaître notre département et ses finesses. Y aurait-il donc de "bons" Landais dans nos rangs. Bons au sens de généreux dans le partage des connaissances... Y aurait-il un homme ou une dame souhaitant simplement se mettre au service de notre section ? Quelqu'un qui voudrait bien gérer cette rubrique, quelqu'un à qui on pourrait adresser diverses informations, textes, documents à partager entre nous tous, quelqu'un qui aurait le soutien du bureau et qui pourrait constituer à son gré une petite équipe ? J'ose croire que oui.

J'espère que mon appel ne sera pas vain tant cette rubrique me semble importante, nécessaire, vitale pour notre section. Merci d'avance de la part de nous tous à celui ou celle qui simplement osera, voudra bien essayer et je n'en doute pas réussir avec l'aide de tous les membres. Merci aussi à tous ceux qui enfin oseront partager leurs connaissances de tel ou tel sujet avec l'ensemble de la section. Une association, c'est bien cela : la mise en commun pour le bien de tous.

Depuis plusieurs années certains ont montré l'exemple en proposant des articles sur des sujets très divers qui je le confirme ont eu du succès auprès des lecteurs du BAL. Je tiens tout d'abord à les remercier au nom de tous et j'espère aussi et sur tout qu'ils feront des émules.

Le BAL est à vous, il est pour vous, alors je compte sur vous tous !

S'enrichir les uns des autres, ne serait-ce pas là un bon thème pour que notre revue fasse un joli bond en avant ?

SICILE

Il a fallu du temps pour créer l'univers.
Il a fallu du temps pour arrondir la terre.
Il m'a fallu du temps pour découvrir enfin,
Cette île tant vantée faite d'histoire, c'est certain.

Sicile, bénie des dieux aux côtes enchanteresses,
Que je m'imaginai si peu sur le bout d'une carte,
Au pied de l'Italie, sa plus grande maîtresse,
Car bien peu voyageur, au contraire de Descartes.

À la fin du voyage, mon regard a changé.
Je vois enfin le visage de cette petite contrée.
Si grande, si riche, dont le passé éclate
Et me ramène au loin dans le soir écarlate.

Il faut fermer les yeux, imaginer l'avant.
Cette terre convoitée est allée de l'avant.
Des civilisations lointaines ont construit son histoire,
Pour nous transmettre ainsi des bouts de sa mémoire.

Je me sens tout petit, je suis tout ébloui.
Apprendre que l'essentiel était déjà connu
Des civilisations anciennes, de ces hommes disparus,
Me fait devenir humble et me place où je suis.

Se rapprocher de l'homme, comprendre son destin.
Une terre n'est rien sans son peuple souverain.
Sa fierté est connue, son courage est certain.
Il faut venir à lui, l'apprécier, ne pas mettre de frein.

L'homme façonne la terre et la terre façonne l'homme.
Selon si elle est douce ou dure à travailler,
Que l'on s'échine sur elle comme une bête de somme
Le lait de ses mamelles sera doux à aimer.

Trop vite, trop peu, trop court, ce voyage est fini.
Y reviendrai-je un jour ? Mais il faudra du temps.
Il faudra s'attarder, il faudra méditer, enfin ne pas
fuir.

Regarder le passé, essayer de comprendre ce pays
attachant

J'ai aimé ce pays, j'ai aimé son passé.
J'ai aimé la façon dont il m'était conté
Les pierres et leur histoire si elles forment un tout,
Ne sont rien sans ces hommes qui y dorment dessous.

Quejac, le 19 mai 2009 en Sicile

L'agenda de la section

- Vendredi 7 mai 65^e anniversaire de l'Armistice de la Guerre 39-45 à Mont de Marsan : président invité.
- Mercredi 19 mai Conférence à l'IUT de Mont de Marsan : histoire de l'enseignement en France par Jean Paul GRASSET.
- Vendredi 21, samedi 22 et dimanche 23 mai Congrès AMOPA à Saint-Étienne : section représentée par le président.
- Vendredi 28 mai Présentation de la saison 2010-2011 au Grand Théâtre : section représentée par notre secrétaire.
- Vendredi 4 juin Sortie en Lomagne : annulée, nombre de participants insuffisant.
- Vendredi 18 juin Cérémonie au monument aux morts de Mont de Marsan : président invité.
- Vendredi 2 juillet Réunion du bureau à l'IUT de Mont de Marsan.
- Lundi 12 juillet Remise des prix de la Légion d'honneur aux meilleurs bacheliers, à la préfecture : président invité.
- Mardi 13 juillet Célébration de la fête nationale : président invité à Mont de Marsan.
- Septembre Sortie à Bilbao : annulée, nombre de participants insuffisant.
- Octobre Remise des prix des concours AMOPA.
- Novembre Remise des médailles.
- Dimanche 7 novembre Sortie au Grand théâtre de Bordeaux : "Quatre tendances".
- Décembre Repas de fin d'année.

Monsieur Patrick LEGAS, secrétaire de la section a pour mission la recherche de spectacles sur la région : Biarritz, Bayonne, Pau, etc.

Madame Nicole MAUGER profitera d'un séjour en Bigorre pour nous concocter une sortie sur Tarbes pour 2011.

Lors de la dernière réunion de bureau et afin de limiter le coût des sorties, il a été décidé de ne plus faire appel au service de la RDTL pour les transports. Le covoiturage est à privilégier. Un lieu de rendez-vous sera fixé pour chaque sortie landaise.

Informatique et Internet



La section voisine de la Gironde est désormais sur le net ! Il ne s'agit pas d'un site mais d'un blog : <http://amopa-33.over-blog.com/> dont je vous recommande la visite.

D'autres sections sont désormais présentes sur le net ou ont changé d'adresse :

- la section de Finlande :
- <http://www.amopa.fi/Amopa.htm>

Cette même section propose des photos du Congrès de Saint-Étienne à l'adresse suivante :

- <http://www.amopa.fi/St-Etienne.htm>

- la section de Côte d'Or :
- <http://www.amopa21.fr>

À visiter absolument le site de la Société de Borda :

- <http://www.societe-borda.com>

Notre site internet, un des premiers sites de section qui a montré l'exemple à beaucoup d'autres a presque 10 ans d'âge !!! Il est temps de lui redonner un petit coup de jeune ! Si j'ai la santé, si j'ai le temps, cela est prévu pour cet été. Hébergé gracieusement sur mon abonnement internet, il va migrer toujours aussi gracieusement sur le serveur de mon fils, ce qui permettra plus de possibilités au plan technique.

J'ai besoin de vous : aucun progrès n'est réalisable sans critique constructive ! N'hésitez pas à me faire part de vos observations et souhaits pour que notre site soit vraiment un outil agréable au service de notre section et de l'AMOPA.

Bernard BROQUA



Jean-Louis Lamaignère est né le 1^{er} mars 1855, au Junat, dans le bourg de Doazit. Fils deuxième né de Jean-Baptiste Lamaignère, marchand épicier (1855), tonnelier (1866), et de Françoise-Justine (ou Augustine) Barbe.

En 1877, il est instituteur à Artassenx où il passera toute sa carrière et prendra sa retraite au début de 1914. C'est aussi tout près de là, à Laglorieuse, qu'il rencontrera Marie Caranté, qui allait devenir sa femme. Mais aucun enfant ne vint égayer leur foyer. Le couple fit construire une maison à Artassenx, en bordure de la route du Houga, qui porte le souvenir de son passage puisqu'elle est appelée "Villa Marie-Louis".

Louis Lamaignère est décédé à Artassenx le 13 janvier 1917, âgé de 62 ans. Il est enterré dans le cimetière de Laglorieuse.

Aux toreros landais

Oh ! Que j'aimerais mieux, sur l'honneur je l'assure,
Voir la foule en délire applaudir sans mesure
Qu'entendre ces sifflets et ces trépignements,
Ces sauvages clameurs semblant des hurlements !
C'est pour se récréer, c'est pour voir une course
Que tant de spectateurs ont délié leur bourse,
Et non pour admirer un brillant paseo,
Si près d'elle, en ce jour, Juliette à Roméo,
Si le père à ses fils témoigne sa tendresse,
Si la vieille même, heureuse, se redresse,
C'est pour voir du travail et jouir à loisir
De feintes et d'écarts composant leur plaisir.
Quel désenchantement si longtemps sur l'arène
Une bête en courroux promène en souveraine !
La colère aiguillonne et rend presque insensés
Tous ceux qui par l'espoir malgré tout sont bercés
Non, il ne se peut point que l'émouvant spectacle,
Se heurte sur la peur comme sur un obstacle.....
Et l'on attend hélas ! inquiet et morfondu,
Que la course au désir ait enfin répondu.
Mais si rien ne se fait, si tout s'immobilise,
Si l'aspect du danger jusqu'au bout paralyse
Un embryon d'ardeur, quoi d'étonnant dès lors
Que vos admirateurs vous cinglent de vos torts ?
Il n'est pires effets que ceux des moindres causes !
Ah ! dans votre métier tout est loin d'être roses !...
Pourtant, s'il est permis d'escompter le calcul,
On ne peut sans forfaire abuser du recul.
Puisqu'il ne tient qu'à vous de redorer le lustre
De ce jeu favori qui toujours rend illustre
Le hardi champion se donnant tout entier,
Téméraire toujours et quelquefois altier,
Pourquoi ne point marcher sur les pas des ancêtres
Qui dans l'art d'émouvoir sont restés les
grands maîtres ?
Oui, pourquoi paresser quand on attend de vous
La grâce ou les efforts qui nous contentent tous ?
L'on excuse l'accroc, mais jamais la bravade,
Et l'on se moque un peu de la vaine parade :
Ce qu'il faut, avant tout, à nos braves landais,
Ce sont moins des lauriers que de nombreux succès ;
C'est un travail suivi c'est de l'effort sensible
Pouvant les satisfaire autant qu'il est possible.
À l'œuvre toreros : au prix de votre sang,
Disputez aux meilleurs d'entre vous ce beau rang

Qu'atteint en se jouant celui qu'on dit l'étoile,
Mais qui de son renom s'auréole ou se voile ;
Prouvez qu'il est toujours de vrais toréadors
Soucieux de leur honneur bien plus que des décors...
Et le bon populo, fier de votre bravoure,
Joyeux, soulignera vos écarts qu'il savoure ;
Et, désormais, certain de jouir à plaisir,
Vers l'arène, il courra contenter son désir.

5 Avril 1908. Louis LAMAIGNÈRE

Le corbeau et le renard en gaga stéphanois

"Dans les bois di Pilat,
Y avait un babiele de corbeau qu'avait le babaud
Et barontait sur un fayard qu'était caffi de babets.
Dans boge y tenait une rigotte pleine d'artisons
Qu'il avait du tirancher à la Jeanne de Doizieux,
Pendant qu'elle écartait son linge ;
La rigotte elle était toute ébouillée,
Qu'on aurait it qu'elle venait de la gandouse.
A travers une coursière, un renard faisait son viron
En débaroulant du crassier de Méon, au pas de la manu,
En tachant moyen de remplir son gandot.
Ca changera des racines se dit cette jarjille !!!
Alors y z'attaquent une piaillée...
"Alors mon belet ça broge ? Tu me fais tirer peine."
Faouilla, j'arrête pas de gueniller,
Ma matrue est un vrai garagnat ;
Elle est toute emaselée, beauseigne,
Elle arrête pas de quiner, et ça me fout la lourde !!!
Foufyaya mais t'es franc joli
Que t'as mis tes roupianes du dimanche.
Je vais pas t'aquiger mais si tu basseuilles aussi bien
Que t'es beau comme un litre,
On va te nommer le champion des rapetarets de Sainté.
Quand il entend ça, le machuré à plume y se sent plus.
Il devient tout bayard et il a les quinquets tout gonflées,
Bref il prend la grosse tête.
Alors y prend un grand bol d'air et ouvre tout grand son caquet
Pour beurler quéques âneries.
Et vlan, v'la la fourme qui débaroule tout de traviole
Sur les barabans, miladzeu !!!
Le rouquin à canasson qui voulait pas rentrer à point d'heure,
Y saute sur la tomme et s'en met une pleine ventrée.
Quand il est couffle, y se met à jabiasser et dit à l'autre bayayet,
Qui en a les ébarioles :
Pauvre badabeu, écoute moi rien que,
Quand ti broges, un tant soit peu,
Dis toi qu'il y aura toujours des faramelans
Qui viendront te camphrer pour tâcher moyen
De te piquer tes yas ou pour chicoter dans ton gandot.
C'est pas la peine de tauner, ce que je viens de te piailler
Valait bien un mate-faim, pas ??
Alors mainant que t'es éjaillé,
Fais pas la bobbe et prend pas la lourde.
Alors sans adieu, grand bazut !!!"

Jean de la FONTAINE (traduction...)

BAL : bulletin des amopaliens landais - AMOPA des LANDES.

Directeur de la publication : Broqua Bernard, président.

Rédaction-réalisation PAO : AMOPA des Landes.

Les articles sont publiés sous la seule responsabilité de leurs auteurs.

Ne pas jeter sur la voie publique.